

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3252-MARDI 26 JUIN 2018

AFFAIRES FONCIÈRES

Une nouvelle législation
sur l'acquisition
des terrains

Pour mettre un terme au désordre observé depuis quelque temps dans l'occupation des terres dans le pays, le gouvernement congolais vient d'avoir une nouvelle loi foncière, promulguée le 13 juin par le président de la République. Le texte énumère les conditions d'acquisition et d'occupation des terrains, ainsi que les sanctions prévues contre les délinquants domaniaux. « *Quiconque occupe illégalement des terres ou terrains appartenant à autrui ou procède à leur vente est passible d'un*

emprisonnement allant jusqu'à plus de cinq ans, et devra payer une amende allant de cinq cent mille à trois millions de francs CFA. De même, plus de cinq ans d'emprisonnement, assortis d'une amende allant jusqu'à cinq millions de francs CFA sont prévus contre quiconque vendra un même terrain à plusieurs personnes », a expliqué le ministre des Affaires foncières et du domaine public, Pierre Mabiala, lors d'un échange avec la presse. **Page 3**



Une étendue de terre à Kintélé/Adiac

DROIT DES AFFAIRES

L'Etat congolais appelé à créer
les conditions de formalisation
des sociétés privées

L'Etat est tenu d'accompagner les initiatives de création des entreprises et leur insertion dans le secteur formel afin de mieux contrôler l'économie nationale et élargir l'assiette fiscale.

Le sujet a été au centre des jour-

nées juridiques organisées par la commission nationale de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Oha-da), qui se sont tenues le 22 juin, à Brazzaville. Les juristes présents à ce séminaire ont convenu que le

secteur informel constitue les trois quarts des activités économiques au Congo et englobe l'ensemble des activités productrices de biens et de services qui échappent au contrôle et à la régulation de l'Etat.

Page 3

COUPE DU MONDE RUSSIE 2018

Le Nigeria et le Sénégal jouent
leur va-tout

Deux des cinq représentants africains restés en course, après l'élimination de l'Egypte, du Maroc et de la Tunisie, le Nigeria (trois points) et le Sénégal (quatre points) doivent tout donner pour espérer une qualification au prochain tour, en attendant leurs dernières sorties, respectivement contre l'Argentine et la Colombie. En effet, avec une victoire et un match nul, le Sénégal qui rencontrera le Japon à égalité en nombre de points n'a pas droit à l'erreur, car un match nul suffira pour rester en compétition. Pour leur part, deuxième du groupe « D » avec trois points devant l'Islande et l'Argentine, un point chacun, les Nigériens sont tenus de l'emporter devant les vice-champions du monde pour espérer franchir le premier tour. **Page 16**



Sadio Mané



John Obi Mikel

BEPC 2018

Anatole Collinet
Makosso met en garde
les membres du jury

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation a eu, le 22 juin à Brazzaville, une séance de travail avec les membres du jury du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) dont les épreuves démarrent le 27 juin sur l'ensemble du territoire national. Il a fustigé à cette occasion le comportement affiché par certains d'entre eux en 2017. « *Depuis trois ans, le gouvernement travaille de façon sérieuse pour rendre crédibles les examens et les diplômes d'Etat ainsi que les parcours scolaires des élèves. Avec tous ces efforts*

qu'il a déployés, nous ne permettrons pas qu'un compatriote, de quelque niveau et statut qu'il soit, puisse les saper et remettre en cause cette volonté politique de veiller au redressement du système éducatif », a averti Anatole Collinet Makosso.

Page 5

Éditorial

Opep

Page 2

EDITORIAL

Opep

Ce qui n'a pas été encore souligné par les observateurs de la scène internationale mais qui ne tardera certainement pas à l'être est le fait que désormais, le continent le mieux représenté au sein de la très puissante Organisation des pays producteurs et exportateurs de pétrole (Opep) est l'Afrique, plus précisément même notre Afrique. Grâce à l'entrée du Congo dans cette institution, actée à Vienne jeudi dernier, l'Opep compte, en effet, désormais dans ses rangs sept pays africains, six pays du Proche et du Moyen-Orient, deux pays du continent américain.

Dans un moment comme celui où nous vivons, cette prééminence n'a rien d'artificiel ni d'illusoire. Même si le Proche et le Moyen-Orient sont toujours les deux régions du monde qui produisent le plus d'hydrocarbures, l'Afrique, grâce précisément au golfe de Guinée, s'impose progressivement comme l'acteur clé de ce gigantesque marché planétaire. Avec tous les avantages que cela comportera dans l'avenir proche puisque les cours de l'«or noir» progressent lentement mais sûrement sur les marchés mondiaux après s'être effondrés ces dernières années.

Le tournant que marque l'entrée du Congo dans l'Opep est d'autant plus important que les nuages s'accumulent sur le Proche et le Moyen-Orient alors que le ciel s'éclaircit sur l'Afrique qui est la nôtre. Déjà en proie à de grands troubles du fait de la crise qui dévaste la Syrie après l'Irak, le Levant est désormais menacé très directement par la guerre larvée que s'y livrent les Etats-Unis, Israël et l'Iran, guerre qui peut à tout instant dégénérer au point de provoquer la fermeture du Détroit d'Ormuz par lequel transite plus du tiers du marché mondial des hydrocarbures.

Que l'Afrique devienne majoritaire au sein de l'Opep dans un semblable contexte ne doit certainement rien au hasard. Elle envoie, ce faisant, un signal fort aux grandes nations industrielles dont la prospérité se trouve fondée pour une large, très large part sur l'acheminement vers leurs côtes des cargaisons de pétrole et de gaz sans lesquelles leur économie s'effondrerait inéluctablement. Il incombe désormais à ses dirigeants de tirer pour leurs peuples le juste profit de cette avancée stratégique.

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

Des collégiens édifiés sur le rôle de l'Assemblée nationale



Les députés et les collégiens en photo de famille Photo Adiac

La chambre basse a organisé, le 22 juin, une journée portes ouvertes au profit de certains élèves de Brazzaville, en vue de mieux les renseigner sur son fonctionnement.

Une centaine d'élèves venus des collèges Gampo-Olilou, Nganga-Edouard, et de l'Ecole militaire préparatoire Général Leclerc ont été édifiés sur le rôle de l'Assemblée nationale dans un pays disposant d'un parlement bicaméral.

Devant le président de cette chambre, Isidore Mvouba, et les députés, ces élèves ont suivi un documentaire retraçant l'histoire du Congo en général, mais aussi celle de l'Assemblée nationale congolaise, allant des indépendances à nos jours.

Il ressort de ce document que la chambre basse du parlement est aujourd'hui à sa quatorzième législature. La toute première a été instituée de 1959 à 1962, dirigée par Alphonse Massamba-Débat. En rapport avec les changements du pays, ces législatures ont évolué de manière normale, jusqu'en 1990, année à laquelle le vent de la perestroïka a soufflé sur le Congo et ouvert la porte au multipartisme.

Le documentaire précise que suite à l'arrivée du vent de la démocratie, un Conseil supérieur de

la République a été installé, présidé par un évêque, Mgr Ernest Nkomo. En 1992, la première élection présidentielle démocratique fut organisée, remportée par Pascal Lissouba.

En 1997, le pays sombre dans une guerre civile et les institutions établies basculent. A l'issue de cette «bêtise humaine», une transition politique est mise en place, sous l'autorité du président Denis Sassou N'Guesso. Au niveau du parlement, un Conseil national de transition est installé, dirigé par Justin Koumba.

S'en sont suivies la législature de 2002 à 2007, de 2007 à 2012, ainsi que la treizième qui, jusqu'en 2017, a précédé à la quatorzième en cours. Cette assemblée compte cent-cinquante et un députés, élus au suffrage universel direct, pour un mandat de cinq ans renouvelable.

Son bureau compte sept membres, dont le président est Isidore Mvouba. Les collégiens ont appris que la quatorzième législature est composée de deux groupes parlementaires, l'un in-

carné par la majorité présidentielle et l'autre par l'opposition.

Celle-ci compte huit commissions parlementaires et se réunit en trois sessions parlementaires l'année : une dite budgétaire et deux autres administratives.

Ces jeunes élèves ont été aussi renseignés que l'Assemblée nationale a deux missions fondamentales : voter des lois et contrôler l'action du gouvernement, à travers l'interpellation, les questions orales, les questions d'actualité, les auditions en commission, les enquêtes parlementaires et les motions de censure.

Pour plus de persuasion, les enfants ont visité l'administration de l'Assemblée nationale, à leur grand plaisir. « La visite de ce matin m'a fait connaître beaucoup de choses sur l'Assemblée nationale et son fonctionnement. J'ai su, par exemple, que le projet de loi est une initiative du gouvernement qui obéit à un certain processus. Cependant, la proposition de loi est une émanation des députés », s'est réjoui Shadrack Mundéni, élève en classe de troisième, à l'Ecole préparatoire militaire Général Leclerc.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominiye Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubombé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

FORÊT/FSC

Un groupe d'experts autochtones mis en place

Les membres du comité permanent des peuples autochtones au sein du FSC ont été sélectionnés, au cours d'un atelier qui a eu lieu la semaine dernière à Brazzaville.

L'atelier de sélection des membres du groupe d'experts autochtones, organisé par le FSC en partenariat avec Forest peoples programme (FPP), a réuni vingt délégués des peuples autochtones venus de cinq pays d'Afrique centrale, représentant des structures telles que le Renapac (Congo), Gbabandi et Okani (Cameroun), Mefp et Re-palca (Centrafrique), Minapyga et Adecppg (Gabon) et celle de la République démocratique du Congo. Durant trois jours, les vingt participants ont pris part à cet atelier de formation et de sélection au terme duquel, cinq d'entre eux ont été retenus pour faire partie du groupe d'experts autochtones devant défendre les intérêts de leurs communautés respectives.

En effet, après plusieurs plaintes émises par certaines voix dans la sous-région sur la non participation de la population autochtone à la prise de décision, et le fait pour elle de ne pas bénéficier des redevances et rentes forestières, le temps est venu, pour cette couche, d'être associée dans ce qui se fait

et se fera désormais autour des forêts.

Pour Venant Messe, représentant Afrique du Comité permanent des peuples autochtones auprès du FSC, il fallait combler le vide qui existait entre le comité permanent et les communautés autochtones. Le comité permanent des peuples autochtones au sein du FSC est une instance mondiale qui consiste à collecter les préoccupations des peuples autochtones dans toutes les activités du FSC. « *Les cinq membres issus des cinq pays de la sous-région Afrique centrale vont jouer le rôle de passerelle entre le comité permanent et les délégués que nous sommes pour pouvoir collecter les problèmes des communautés à la base concernant la question des forêts certifiées et le Conseil d'administration de FSC* », a expliqué Venant Messe.

Quant à la sélection, elle a été faite sur la base des critères spécifiques: les candidats devraient montrer leur pertinence en rapport avec la concession forestière certifiée ou



Les participants au séminaire

par rapport aux thématiques relatives aux concessions forestières. Avec l'organisation de cet atelier, le groupe d'experts mis en place pourra remonter les informations de la communauté jusqu'au Conseil d'administration du FSC. Ce qui permettra aux Etats et aux concessionnaires d'avoir des discussions pour que les peuples autochtones bénéficient des différentes rentes qui sont allouées aux forêts. Tel

est l'objectif majeur de cet atelier de sélection des membres du groupe d'experts autochtones de la sous-région. Experte internationale du FSC et formatrice, Olivia Rickenbach a indiqué que cet atelier avait également pour objectif de renforcer les capacités d'améliorer la protection des droits de la population autochtone et des communautés locales, et assurer leur participation réelle

à la gestion responsable des forêts. « *Dans la suite de la formation, nous allons nous appesantir sur le volet plaidoyer, parce qu'il faut déjà connaître ses droits pour pouvoir revendiquer quelque chose. Il faudra donner les outils nécessaires aux experts autochtones pour revendiquer ce qui revient aux communautés autochtones* », a conclu Venant Messe.

Bruno Okokana

DROIT DES AFFAIRES

Davantage de mesures incitatives pour structurer le secteur informel

Tout jeune, adulte ou retraité peut se déclarer auto-entrepreneur et exercer l'activité commerciale de son choix, sans avoir à créer une société. Ce mécanisme micro-social institué par l'Ohada oblige tout pays membre, à l'instar du Congo, à prendre des mesures incitatives telles que l'exonération fiscale, l'allègement des charges sociales...

L'épineuse question du statut de l'entrepreneur est revenue au centre des débats à la faveur de la Journée juridique du Congo, organisée le 22 juin à Brazzaville, par la Commission nationale Ohada (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) que dirige Bienvenu Babela, président de la Chambre commerciale de la Cour d'appel.

Le droit Ohada décrit l'entrepreneur comme un entrepreneur individuel, dont l'entreprise n'a que lui-même pour seul employé. Sur une simple déclaration à l'Etat, la personne physique exerce une activité professionnelle civile, commerciale, artisanale ou agricole. D'après l'un des exposants du jour, Jean de Dieu Batchy, le statut juridique de l'entrepreneur accorde au bénéficiaire la possibilité de sortir du circuit informel pour l'économie formelle.

Ces avantages que l'Etat doit apporter sont matérialisés par des aides financières à la création d'entreprise, notamment pour les demandeurs d'emploi ou les fonctionnaires qui souhaitent créer leur propre activité. Au retour, l'Etat peut facilement contrôler l'économie nationale et élargir son assiette fiscale du fait de l'augmentation du nombre d'entreprises et surtout de l'arrivée d'entrepreneurs qualifiés. Le secteur informel constitue, en effet, les trois-quarts des activités économiques au Congo. Il englobe l'ensemble des activités productrices de biens et de services qui échappent au contrôle et à la régulation de l'Etat. Ces activités, qui se réalisent en marge de l'économie « normale », témoignent d'une grande créativité et d'une débrouillardise remarquable.

Rappelons que la Journée juridique du Congo est un événement majeur pour les praticiens du droit, les chefs d'entreprise, les juristes d'entreprise, les conseils juridiques, les magistrats, les avocats, les notaires, les auxiliaires de justice, les universitaires et les étudiants. Cette troisième édition, animée à Brazzaville, a permis aux différents participants d'échanger sur trois autres sujets pertinents : « L'inattaquabilité du titre foncier » ; « La restitution des capitaux propres » et enfin « Regard critique sur la pratique des procédures collectives ».

Fiacre Kombo

GOVERNANCE FONCIÈRE

Une nouvelle loi sur l'occupation des terres

Promulgué le 13 juin par le chef de l'Etat, le texte a été présenté à la presse, le 25 juin à Brazzaville, par le ministre de tutelle, Pierre Mabiala. Il fixe dorénavant les nouvelles procédures d'occupation et d'acquisition des terres au Congo, et prévoit des sanctions pénales sévères à l'encontre des délinquants fonciers.

La nouvelle loi foncière vient réglementer le secteur mais aussi renforcer la politique de diversification de l'économie nationale, mise en œuvre par le gouvernement depuis quelques mois.

Ce texte comporte au total cinquante-quatre articles, fixe et précise de façon plus claire les nouvelles modalités et procédures d'occupation et d'acquisition des terres et terrains par les propriétaires terriens et autres, qu'elles soient en zone rurale, urbaine ou périurbaine.

Il instaure un mécanisme nouveau de reconnaissance des terres coutumières et précise, entre autres, que les détenteurs de ces terres doivent les notifier auprès de l'Etat, s'ils veulent être dans les normes et être reconnus comme propriétaires terriens légaux.

La loi promulguée souligne notamment que l'occupation des terres rurales à des fins d'exploitation agricole de subsistance et d'autoconsommation n'est assujettie à aucune autorisation préalable, à condition que celle-ci ne chevauche avec les droits de l'Etat et ceux d'autrui.

« *L'acquisition des terres du domaine rural n'est réservée qu'aux personnes physiques et morales de nationalité congolaise. Lorsqu'il s'agit des terres coutumières, préalablement reconnues par l'Etat, seul lui, les collectivités lo-*

cales, les établissements publics, les personnes physiques ou morales de nationalité congolaise sont autorisées à les occuper ou les acquérir », a indiqué le ministre Pierre Mabiala.

Par contre, la nouvelle loi proscrit formellement toute acquisition des terres du domaine rural et coutu-

« Quiconque occupe illégalement des terres ou terrains appartenant à autrui ou procède à leur vente est passible d'un emprisonnement allant jusqu'à plus de cinq ans, et devra payer une amende allant de cinq cent mille à trois millions F CFA. De même, plus de cinq ans d'emprisonnement, assortis d'une amende allant jusqu'à cinq millions FCFA sont prévus contre quiconque vendra un même terrain à plusieurs personnes »

mier par une personne étrangère établie au Congo. Seuls les ressortissants des pays qui ont autorisé aux résidents congolais d'acquérir des terres ou terrains sur leurs sols

peuvent bénéficier des terres au Congo.

Des sanctions sévères prévues contre les récidivistes

Cependant, en vue de mettre de l'ordre dans le secteur, la nouvelle législation prévoit des sanctions pénales, civiles et administratives, allant de six mois à cinq ans d'emprisonnement, assorties d'une amende financière pouvant atteindre cinq millions FCFA, à l'encontre de toute personne qui aura cédé, occupé ou acquis frauduleusement des terrains. « *Quiconque occupe illégalement des terres ou terrains appartenant à autrui ou procède à leur vente est passible d'un emprisonnement allant jusqu'à plus de cinq ans, et devra payer une amende allant de cinq cent mille à trois millions F CFA. De même, plus de cinq ans d'emprisonnement, assortis d'une amende allant jusqu'à cinq millions FCFA sont prévus contre quiconque vendra un même terrain à plusieurs personnes* », a précisé le ministre des Affaires foncières et du domaine public.

Cette loi interdit aussi l'occupation ou acquisition, désormais, des terres du domaine rural, des terres ou terrains en zone urbaine et périurbaine déclarés non constructibles. Il s'agit, entre autres, des zones et montagnes sablonneuses, des versants des montagnes sablonneuses, des aires protégées, des emprises des océans, des fleuves, des rivières, des lignes de transport électrique à haute et moyenne tension.

Firmin Oyé

INSERTION PROFESSIONNELLE

L'adéquation formation-emploi demeure un défi à relever

Le nouveau Plan national de développement (PND), qui pourrait être adopté dès ce 26 juin, a placé la réforme du système éducatif national au cœur des actions gouvernementales pour les cinq prochaines années.

Depuis une semaine, des dizaines de cadres des ministères sectoriels, des délégués des organisations de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers sont en conclave, à Brazzaville, pour tenter d'examiner de fond en comble le projet du PND 2018-2022.

Mais dans les coulisses des travaux en commissions, la solution consistant à adapter la formation aux exigences du marché de l'emploi revient sur toutes les lèvres. Pour lutter contre le chômage, en effet, les autorités soutiennent volontiers que la formation est la « meilleure » solution. C'est aussi le point de vue De Trebaud Tchicaya-Gondhet, qui estime que ces dernières années, les initiatives en faveur de la formation générale et professionnelle se sont montrées

infructueuses. La réforme en profondeur du système éducatif, a-t-il argumenté, nécessite une refonte à la base, avant de repenser l'enseignement dans

les autres niveaux, dont la recherche scientifique et l'innovation technologique, l'enseignement professionnel et la formation qualifiante. « Cela

se résume en terme d'infrastructures, de manuels pédagogiques et des enseignants », a insisté De Trebaud Tchicaya-Gondhet.

D'autres experts présents à ces assises se sont, par contre, intéressés aux modalités de recrutement des entreprises. Le rapport entre la formation et l'emploi est selon eux un « lien faible ». C'est le cas des métiers liés à l'artisanat (menuiserie, plomberie, boulangerie...) ou de ceux qui demandent des compétences techniques particulières (réparation automobile, comptabilité...).

Ils ont développé la réflexion selon laquelle l'adéquation entre la formation et le poste à pourvoir n'est pas le principal critère de recrutement des entreprises « qui privilégient davantage l'expérience professionnelle, ou alors la polyvalence et la capacité d'adaptation ».

Cette problématique de formation-emploi est en lien avec d'autres thématiques débattues au cours de cet atelier national de validation des outils du PND 2018-2022, à savoir la gouvernance, la diversification de l'économie et l'amélioration des services sociaux.

Fiacre Kombo



Les participants lors des travaux (Adiac)



1 ASSISTANT PRIMATOLOGUE AU PARC NATIONAL D'ODZALA-KOKOUA – RÉPUBLIQUE DU CONGO



Vous intégrerez une équipe composée d'un primatologue expérimenté et d'un autre assistant primatologue afin de continuer le processus d'habituation d'un groupe de gorilles des plaines de l'ouest. Il est également prévu d'habituer au moins un autre groupe dans un avenir proche. Une équipe de 12 pisteurs congolais vous assisteront sur le terrain.

Vos tâches en tant qu'assistant primatologue seront les suivantes :

- suivi quotidien des groupes de gorilles assisté de pisteurs locaux
- prise de données GPS et de données comportementales concernant les contacts visuels, afin d'évaluer la progression de l'habituation
- prélèvement d'échantillons (fèces, urine, etc.) pour la surveillance de la santé des gorilles
- aider à gérer les équipes de terrain (12 pisteurs, 2 cuisiniers/aides de camp) et à organiser le planning (vous serez responsable en l'absence du primatologue expérimenté)
- entrée et analyse des données récoltées, entretien de la base de données
- rédaction de rapports mensuels
- gérer les relations avec les communautés locales
- gestion du camp
- assurer la création et la maintenance d'un réseau de pistes adéquat afin de se déplacer rapidement au sein de la forêt
- faire le lien entre l'administration et les travailleurs de terrain, participer à certaines tâches administratives

Pour cela, vous passerez la majeure partie de votre temps dans un camp de forêt, logé en tente. L'électricité est disponible grâce à des panneaux solaires. Pas d'eau courante. Le suivi s'effectue en forêt équatoriale humide, entre zones de marantacées denses, marécages, forêt claires et savanes. Les journées sur le terrain s'étendent de 6:30h à 14h suivant l'endroit où se situent les groupes. De plus, vous devrez souvent travailler le reste de la journée pour l'entrée et l'analyse des données ainsi que pour la préparation du rapport. Les périodes de repos seront passées au quartier général du parc au village de Mbomo. Bien que ce soit des périodes de repos, vous devrez être prêt à parfois devoir aider à la gestion de certains problèmes administratifs.

Compétences exigées :

- au moins un an d'expérience de terrain en pays équatorial/tropical, dont une expérience d'une durée minimum de neuf mois
- être titulaire d'un master (bac+5) en primatologie, éthologie, écologie, conservation, biologie ou tout domaine associé ou être titulaire d'une licence (bac+3), seulement si associée à plusieurs expériences de terrain de longue durée
- avoir déjà travaillé avec des primates
- parler un français courant et avoir un excellent niveau de français écrit
- avoir d'excellentes capacités de communication
- être très résistant physiquement et mentalement
- rigueur scientifique
- être ouvert face aux différences culturelles
- esprit d'équipe
- bon sens de l'humour

Compétences souhaitées :

- une précédente expérience de management de plus de six mois est fortement souhaitée
- un séjour préalable en Afrique centrale serait un atout
- maîtrise des méthodes de collecte d'échantillons d'origine animale (fèces, urine, etc.)

Durée du contrat : 1 an renouvelable (3 mois période probatoire)

Salaire : à discuter

Date limite de dépôt de dossier : 10 Juillet 2018

Date de début de prise de poste : début Aout 2018

Dossier de candidature :

Veillez adresser votre CV (avec les noms et adresses de trois références) et lettre de motivation (1 page maximum) à :

Dr. Torsten Bohm

Chef du Service de Recherche & Monitoring

227, rue Campel, Quartier Ravin du Tchad, Plateau Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo

Adresse email : torstenb@african-parks.org



BEPC 2018

Anatole Collinet Makosso n'entend couvrir personne

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, qui a rassemblé, le 22 juin à Brazzaville, les membres du jury de l'examen, a fustigé le comportement de certains d'entre eux en 2017.

Dans sa communication, le ministre n'est pas passé par quatre chemins lorsqu'il s'est agi de dénoncer certaines irrégularités constatées lors du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) session de 2017, dans les départements du Pool, de la Likouala, la Cuvette, les Plateaux et la Cuvette ouest. En effet, selon lui, il y a eu des membres du jury, chefs de centre et chefs de centre adjoints qui ont laissé entrer, dans les salles d'examen, des candidats parfois sans badge, sans carte d'accès. Certains candidats avaient des identités douteuses car disposant des cartes sans photo ou avec photo mais non cachetée. « On a vécu cela dans la Likouala, notamment à Impfondo, dans le Pool à Mindouli et Kinkala, dans la Cuvette à Tongo, dans les Plateaux à Ngo et dans la Cuvette ouest à Kellé et à Engama. C'est grave de le dire, on a connu ce qui pourrait s'apparenter à une fuite des matières dans ces localités », a mis en garde Anatole Collinet Makosso, dénonçant une grande complaisance dans la sélection des jurys l'année dernière.

Prenant à témoin le président général



du jury, Massembo-Balou, qui a assumé les mêmes fonctions en 2017, le ministre a rappelé que si les auteurs de ces actes ont été reconduits dans les mêmes localités, ils sont déjà fichés. « Monsieur le président général du jury, je vous avais dit depuis l'année dernière que les sujets sont composés de telle sorte que là où il y a un problème, on saura d'où il est parti. Cela ne s'appellerait peut-être pas fuite des matières à proprement parler mais les thèmes des sujets étaient connus des élèves en dictée, en rédaction et en sciences physiques dans ces localités », a-t-il rappelé.

L'autre irrégularité constatée par le mi-

nistre l'an dernier, la saisie de plusieurs téléphones auprès des candidats contenant des corrigés des épreuves du jour dans ces localités. Il a également noté le refus de certains membres du jury de collaborer avec les responsables de la cellule de lutte contre la fraude, devenue aujourd'hui direction du fait qu'ils les trouvaient plus sévères et hostiles à toute manœuvre de corruption. En effet, ces cas ont été observés, d'après le ministre, dans les centres de Tchikapika et Niétebomba, dans la Cuvette, Mindouli I et II, puis Boko, dans le Pool et à Impfondo I et III, dans la Likouala. A cela, s'ajoute le refus de certains membres du jury et de

la force publique d'établir les procès verbaux sanctionnant les candidats surpris en flagrant délit de fraude à Impfondo I et III, à Mabafi, à Engami, à Niétebomba, à Mindouli I et II.

« On peut admettre un premier échec, un deuxième mais pas un troisième »

Brandissant l'arsenal juridique de lutte contre la fraude en milieu scolaire, Anatole Collinet Makosso a prévenu les contrevenants qui seront poursuivis devant les juridictions nationales. « Depuis trois ans, le gouvernement travaille de façon sérieuse pour rendre

crédibles les examens et les diplômes d'Etat ainsi que les parcours scolaires des enfants. Avec tous ces efforts que déploie le gouvernement, on ne devra pas permettre qu'un compatriote, de quelque niveau et statut qu'il soit, puisse les saper et remettre en cause cette volonté politique de veiller au redressement du système éducatif. On ne le permettra pas », a insisté Anatole Collinet Makosso, précisant qu'il connaît et suit personnellement toutes ces choses. Pour éviter de passer vite à la répression, il a dit avoir opté pour une démarche purement pédagogique consistant à éduquer, à sensibiliser, dissuader et persuader les différents acteurs. Ce qui justifie le fait que les membres du jury ayant été reconnus coupables ou complices de ces mauvais comportements l'année dernière ne soient pas sanctionnés. Les surveillants de salle, à l'origine de ces mauvaises pratiques, reçoivent parfois, a-t-il poursuivi, la bénédiction des membres du jury par peur. « Je n'ai pas besoin de voir un de mes collègues être interpellés par les services de sécurité. Par solidarité, on s'est abstenu de le faire l'année dernière, mais cette année, je n'entends couvrir personne. Cela nous fait trois ans que nous accomplissons ce devoir, que nous en parlons. On peut admettre un premier échec, un deuxième mais pas un troisième. Je pense que nous nous sommes compris et que le BEPC 2018 soit une réussite », a espéré le ministre.

Parfait Wilfried Douniama

EDUCATION CIVIQUE

Le ministère de tutelle et l'Unesco entendent promouvoir la formation des jeunes

Les deux parties ont réaffirmé leur volonté de continuer à oeuvrer ensemble au profit de la jeunesse congolaise, le 20 juin à Brazzaville, à l'occasion de l'audience que la ministre Hermella Destinée Doukaga a accordée à Ana Elisa de Santana Afonso, arrivée au terme de ses quatre ans de mission au Congo.

La représentante de l'Organisation des Nations unies pour la science, l'éducation et la culture (Unesco) est allée faire ses adieux à la ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique. Au sortir de l'audience, Ana Elisa de Santana a indiqué qu'au cours de sa mission, l'Unesco, à travers sa représentation au Congo, avait lancé un projet de mise en place d'une stratégie de la jeunesse et de l'éducation civique. Aux côtés du ministère de tutelle, a-t-elle dit, l'Unesco a apporté son expertise dans deux activités de formation des jeunes et des professionnels à Brazzaville ainsi qu'à Pointe-Noire. La seconde phase de ce projet devrait être financée par le ministère mais à cause de la conjoncture et aussi de la période où il y avait une certaine perturbation dans le pays, il n'a pas été possible de donner suite à ce projet, a-t-elle expliqué. La représentante de l'Unesco a souligné que le ministère de la Jeunesse a réitéré l'importance que le gouvernement attache à cette activité. L'Unesco a également soutenu la création d'une radio citoyenne des jeunes et bien évidemment, la formation technique et professionnelle des jeunes. « Dans la liste des projets inscrits, il y a le développement d'un programme des jeunes sur la culture de la paix qui porte sur la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent des jeunes, etc. », a-t-elle ajouté.

Guillaume Ondzé

CONCOURS DE DICTÉE ET JEU DES MOTS

Les œuvres de l'écrivain Henri Djombo à l'honneur

A l'occasion du premier anniversaire de l'émission « L'Avenir c'est nous » que présente Dorcas Miantama sur la télévision nationale congolaise, une compétition littéraire a été organisée, la semaine dernière, au profit des élèves de certains établissements scolaires de Brazzaville. Sous le patronage du ministre d'Etat et président de l'Union nationale des écrivains et artistes congolais (UNEAC). Le concours de dictée et jeu des mots a eu lieu la semaine dernière, il a pour but d'encourager et susciter le goût de la lecture aux enfants. Sous le patronage du ministre d'Etat et président de l'Union nationale des écrivains et artistes congolais, Henri Djombo, le concours a opposé les élèves des écoles primaires et des collèges des complexes scolaires Pr Maurice-Onanga, le Clermontois et l'institut E. Matthieu. Les textes soumis aux élèves ont été tirés des trois romans de l'écrivain Henri Djombo, notamment « Sur la braise », « Le mort vivant » et « Vous mourrez dans dix jours ». Au terme du concours, quatorze lauréats ont reçu des dictionnaires et des livres. Il s'agit de Germina Ngalessami, Ketia Mpouavoua, Joachim Simba Dabien Ndinga du complexe Clermontois; Duchesse Ngona Ngapoula, Clémentine Mangbelé du complexe E Matthieu; Kalou Matondo, Paulina Bounda, Exaucée Goma, Daniel Djibril Somi et Jordia Mazouka Keick Somi de l'école Maurice-Onanga; ainsi que des individualités telles Prodiges Osséré et Rebecca Ovana Ondzeké. Par ailleurs, ceux qui ont résumé les œuvres de l'auteur ainsi que le slameur ont reçu de ce dernier des chèques en guise de récompense. Ces chèques leur permettront de se rendre à la Fnac choisir les livres de leur choix.

Signalons que la première partie de ce concours a eu lieu au mois de mai, au cours de laquelle les élèves ont fait la dictée et jeu des mots tandis que lors de la seconde partie qui s'est déroulée dernièrement, ils ont fait uniquement la dictée. Le prochain concours se tiendra en décembre, sauf changement.

Rosalie Bindika

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

L'association des anciens étudiants se dote d'un bureau fédéral

Jean Flavien Mabiala a été élu président de la structure, au terme de l'assemblée générale qui s'est tenue, le 22 juin, à Brazzaville.

Le bureau fédéral de Brazzaville a neuf membres et est chargé de la coordination, l'orientation, le contrôle et le suivi. Il comprend également la commission de contrôle et d'évaluation composée de cinq membres.

Jean Flavien Mabiala a indiqué, au nom de tous les membres après leur élection, qu'il ne leur reste

rien à faire. En présence du directeur de cabinet du recteur de l'Université Marien-Ngouabi, Joseph Yoka.

Le secrétaire général exécutif de la Crème des anciens étudiants de l'Université Marien-Ngouabi (Crane), Elie Nongou, a présenté cette association et donné lecture de ses statuts. La Crane, a-t-il ex-

pliqué, est une organisation de développement à caractère socio-culturel. Elle est constituée des organes au niveau national et au niveau intermédiaire. Au niveau national, les organes de la crane sont l'assemblée générale, le comité d'honneur, le conseil central, le bureau exécutif national et la commission nationale de contrôle et d'évaluation. Au niveau intermédiaire, les fédérations départementales ou in-

terdépartementales ainsi que les fédérations de la diaspora. L'objectif est de contribuer au rayonnement et au soutien des actions visant la modernisation de l'université et au développement du pays, servir de cadre de réflexion, d'échange et de partenariat avec l'établissement ainsi que lutter contre les antivaleurs en milieu universitaire, la liste n'est pas exhaustive. Le président de la Crane, Parfait Romuald Iloki, a énuméré les axes prioritaires de son association. Parmi ceux-ci, figurent celui de fédérer les anciens étudiants en créant un pont avec ceux qui sont en activité, et d'entretenir un réseautage entre les anciens. « La crème des anciens étudiants de l'université Marien-Ngouabi s'est fixée comme objectif d'être le fer de lance de la fraternité intra, inter et post-universitaire pour susciter une chaîne de solidarité entre les anciens étudiants d'une part et, entre ceux-ci et l'université d'autre part », a-t-il déclaré.

Le directeur de cabinet du recteur a, pour sa part, indiqué que le recteur de l'Université Marien-Ngouabi tient à cœur les réalisations de cette association des anciens étudiants. Selon lui, la Crane a été toujours au côté de l'université et les étudiants pour leur accompagnement.

Lydie Gisèle Oko



Les membres élus du bureau fédéral de la Crane (adiac)

qu'à prendre un engagement d'oeuvrer pour l'unité, la solidarité et la fraternité des anciens étudiants de l'université. « Nous nous engageons aussi à faire de notre alma-mater comme partenaire pour assurer la facilitation ou de contribuer à la recherche des solutions aux différentes questions brûlantes de l'université », a-t-il déclaré.

Notons que cette élection a été dirigée par le président de l'asso-

ciation, Parfait Romuald Iloki, en présence du directeur de cabinet du recteur de l'Université Marien-Ngouabi, Joseph Yoka. Le secrétaire général exécutif de la Crème des anciens étudiants de l'Université Marien-Ngouabi (Crane), Elie Nongou, a présenté cette association et donné lecture de ses statuts. La Crane, a-t-il ex-

pliqué, est une organisation de développement à caractère socio-culturel. Elle est constituée des organes au niveau national et au niveau intermédiaire. Au niveau national, les organes de la crane sont l'assemblée générale, le comité d'honneur, le conseil central, le bureau exécutif national et la commission nationale de contrôle et d'évaluation. Au niveau intermédiaire, les fédérations départementales ou in-

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Le Congo doté d'un comité national du Programme hydrologique international

Le bureau de quatorze membres dirigé par le directeur général de l'Institut national de recherche en sciences exactes et naturelles (Irsen), Clobite Bouka Biona, a été mis en place à l'issue d'un atelier dont les travaux ont pris fin, le week-end dernier, à Brazzaville.

Le Congo dispose désormais d'un comité national du Programme hydrologique international (PHI-Congo). Cette nouvelle structure rassemble en son sein des scientifiques, des universitaires et des responsables de la gestion des ressources en eau ainsi que des organes publics compétents, des associations professionnelles et des représentants de la société civile. Elle a, entre autres, mission de se pencher sur la révision des normes hydrologiques et la formation au sein des institutions en matière d'hydrologie opérationnelle. Les participants à l'atelier de redynamisation du comité du PHI-Congo ont également adopté des axes de recherche et de développement en accord avec le PHI ainsi que la feuille de route de cette structure.

Ils ont, par ailleurs, examiné le projet d'arrêté portant création, attributions, organisation et

fonctionnement du comité PHI-Congo.

Une borne hydrologique installée sur la rivière Tsiémé

L'autre temps fort de cette rencontre, organisée en partenariat avec l'Unesco, a été la synthèse de l'atelier sur la gestion intégrée des ressources en eau (Gire) de février 2017. En effet, dans sa communication, le responsable du service hydrologique à l'Irsen, le Dr Jean Bienvenu Dinga, a rappelé le travail mené sur l'installation de la borne hydrologique de la station de la rivière Tsiémé, au pont de l'hôpital de référence de Talangai. Les retombées de cette installation étant l'obtention des données de base pour le dimensionnement de l'ouvrage d'assainissement sur cette rivière; l'actualisation de la base de données du service hydrologique national et l'exploitation des données hydrologiques par les étudiants.

Clôturent les travaux, le directeur de cabinet du ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Jean Claude Boukono, s'est réjoui du fait que les objectifs visés par cet atelier ont été atteints. « *Elargir les connaissances pour une meilleure appropriation et mise en œuvre des principes de la Gire afin que notre PHI-Congo puisse pleinement jouer son rôle d'intégration nationale. Telle est la substance de son apport dans l'amélioration des conditions de vie de notre population. Ensemble, faisons de notre PHI-Congo, un instrument au service de notre pays, un maillon fort, et pourquoi pas la clef de voûte de son développement* », a-t-il déclaré.

Notons que selon les spécialistes, l'eau joue un rôle particulier à la survie élémentaire, dans la durabilité des écosystèmes et dans le développement socio-économique. Cependant, ils s'inquiètent devant la diminution des approvisionnements et la détérioration de l'eau.

Parfait Wilfried Douniama

DÉFENSE

Neuf pays signent l'Initiative européenne d'intervention

Le texte paraphé le 25 juin au Luxembourg, à la faveur d'une réunion des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'Union européenne (UE), permet de mener rapidement une opération militaire, une évacuation dans un pays en guerre ou d'apporter une assistance en cas de catastrophe.

Les signataires du document sont la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, l'Estonie, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni qui doit quitter l'Union en mai 2019. D'après la ministre française des Armées, Florence Parly, l'Initiative européenne d'intervention (IEI) a été voulue par le président Emmanuel Macron pour muscler l'Europe de la défense et permettre à la France de ne plus agir en solitaire mais avec d'autres pays de l'UE ou non membres de cette organisation.

Expliquant le bien-fondé de l'accord à l'issue de sa signature, Florence Parly a déclaré : « *Nous voulons développer une coopération entre des pays politiquement volontaires et militairement capables d'intervenir le cas échéant, lorsqu'ils le décideront, sur des scénarios variés, pas seulement militaires, mais aussi civils* ». Elle a ajouté : « *On ne peut pas parler d'une force pour désigner l'Initiative européenne d'intervention car, le terme a une connotation trop strictement militaire, alors que son spectre est beaucoup plus ouvert* ». La ministre française a fait savoir que l'initiative des pays signataires agira

comme celle qui était montée par les Britanniques et les Néerlandais, après le passage de l'ouragan Irma dans les Antilles, en septembre 2017.

L'Italie avait donné son accord pour être le dixième pays membre de l'initiative, mais cela n'a pu être concrétisé parce que « *le nouveau gouvernement a besoin d'un peu de temps pour examiner toutes les options* », a indiqué la ministre française, poursuivant qu'il « *s'agit plus d'une question de forme que de fond* ».

L'initiative est ouverte à d'autres Etats. « *L'objectif est de fédérer tous les pays qui répondent à la double caractéristique d'une capacité militaire et d'une volonté politique d'intervenir de façon active (...). L'IEI doit servir la Coopération structurée permanente (CSP, ou Pesco en anglais), pas la dupliquer. Elle sera à la main des Etats qui en font partie* », a précisé Florence Parly.

La ministre allemande en charge des Armées, Ursula von der Leyen, a, pour sa part, salué ce qu'elle a appelé le « *forum* » des pays signataires. Il faut « *l'affilier le plus étroitement possible à la défense européenne car, nos troupes, quand on parle de forces armées, sont soit dans l'Otan, soit dans l'Union européenne, parfois dans les Nations unies ou parfois aussi dans des coalitions contre le terrorisme* », a-t-elle insisté.

Notons que l'IEI présente l'avantage de pouvoir maintenir le Royaume-Uni à bord de la défense européenne malgré le Brexit.

Nestor N'Gampoula

" Enfin au CONGO ! "



Condor

Prenez votre envol !

" SOYEZ
LES
BIENVENUS ! "









- Qualité, Prix, Service après vente assuré

 Camp Clairon, Brazzaville, Congo
en face de la station Puma

 05 035 06 06

www.condor.dz

COOPÉRATION SINO-AFRICAINE

Un modèle pour le partenariat Sud-Sud

Après le sommet de Johannesburg du Forum sur la coopération sino-africaine tenu fin 2015, le partenariat stratégique global de coopération entre les deux parties a connu un renforcement continu et est devenu un modèle pour la coopération Sud-Sud, indique un article publié récemment par le "Quotidien d'information économique" (Economic Information Daily).

Denis Sassou N'Gusso, président de la République du Congo, a indiqué que les dix projets de coopération proposés par la Chine avaient été « respectés et honorés », alors que la coopération entre la République du Congo et la Chine constituait un microcosme de ce partenariat.

La coopération sino-africaine repose sur l'amitié sincère et le respect mutuel, a noté le président congolais, ajoutant que c'était une bonne voie de coopération, selon l'article.

Yoweri Museveni, président de l'Ouganda, a rappelé que l'ancienne génération de dirigeants chinois avait toujours été aux côtés du peuple ougandais dans le processus de lutte anticoloniale et

d'indépendance nationale de son pays.

Selon le président ougandais, les dix projets de coopération lancés par le président chinois, Xi Jinping, offrent de nouvelles possibilités pour son pays afin de réaliser la transformation nationale et le développement à long terme, a cité l'article.

Selon des données officielles, en mars dernier, plus de 90% du soutien financier promis par la Chine, dont le volume est de soixante milliards de dollars, avait été octroyé ou programmé. Un grand nombre de projets, dont des infrastructures, des parcs industriels, des zones économiques spéciales et des projets de production industrielle, ont été mis en service.

Grâce au rapide essor de la coopération sino-africaine, de plus en plus d'entreprises chinoises effectuent des investissements en Afrique. Depuis 2009, la Chine est le premier partenaire commercial de ce continent, soit durant neuf années consécutives, alors que le total des investissements chinois en Afrique a dépassé la barre des cent milliards de dollars.

En outre, la coopération financière entre la Chine et l'Afrique continue à avancer. La Chine a signé des accords d'échanges de devises avec les pays africains, dont l'Afrique du Sud et le Nigeria. Le Nigeria a déjà commencé à utiliser le yuan chinois dans le cadre des activités commerciales, a noté l'article.

De visites fréquentes de haut niveau et la confiance politique mutuelle continuellement approfondie entre la Chine et l'Afrique jouent un rôle clé dans la promotion du développement des relations sino-africaines et dans la

mise en oeuvre des résultats du Sommet de Johannesburg, a affirmé l'article.

De nouvelles mesures au cours du prochain sommet prévu en septembre

Privilégiant, respectant et soutenant l'Afrique, un nouveau chapitre des relations Chine-Afrique s'est ouvert, caractérisé par le bénéfice mutuel et le développement commun. Les deux parties sont parvenues à se concentrer sur le renforcement de la coopération sino-africaine, ainsi qu'à améliorer la « teneur en or » de la coopération avec une perspective à long terme, selon l'article.

Le prochain sommet du Forum sur la coopération sino-africaine se tiendra en septembre, à Beijing. De nombreux dirigeants de pays africains ont d'ores et déjà confirmé leur participation.

Le sommet lancera de nouvelles mesures pragmatiques pour promouvoir la coopération sino-africaine et aider la Chine et l'Afrique à obtenir un développement plus coordonné et équilibré. Les deux parties se concentreront sur le partenariat stratégique global de coopération, tout en continuant à prendre de nouvelles mesures dans des domaines tels que la construction d'infrastructures, le commerce, les investissements et le financement, les soins de santé ainsi que le développement des ressources humaines.

Elles chercheront également des nouveaux points de croissance dans divers domaines, y compris la réduction de la pauvreté, les échanges entre les peuples, la paix et la sécurité ainsi que la protection de l'environnement.

En outre, la Chine et l'Afrique continueront à renforcer la communication et la coordination, ainsi qu'à collaborer pour assurer l'application de résultats du Sommet de Johannesburg, a ajouté l'article.

NIGERIA

Au moins 86 villageois tués dans une série d'attaques dans le centre du pays

Des attaques coordonnées ont été menées, le soir du 23 juin, dans plusieurs localités de la province nigériane du Plateau (centre), a annoncé, le 24 juin, la police.

Le porte-parole de la police, Terna Tyopev, a annoncé, par ailleurs, six blessés graves, tandis que cinquante habitations, deux voitures et quinze motos ont été incendiées, sans pouvoir dire qui en sont les auteurs.

Ces attaques coordonnées ont visé pour l'essentiel les villages de Razat, Ruku, Nyarr, Kura et Gana-Ropp dans la région de Barkin Ladi, a-t-il précisé, mais le total des villages attaqués est de onze. D'après Terna Tyopev, les corps de la plupart des victimes ont été restitués à leur famille, tandis que d'autres se trouvent encore à la morgue. Le président Muhammadu Buhari a dit regretter ces décès « profondément déplorables ». Dans un tweet, il a promis d'œuvrer « sans relâche pour mettre hors d'état de nuire et traduire devant la justice tous les meurtriers, les éléments criminels et leurs soutiens ».

Les autorités provinciales ont indiqué qu'une en-

quête avait été ouverte et qu'un couvre-feu nocturne avait été imposé dans la région frappée.

Le gouverneur de l'Etat du Plateau, Simon Lalong, qui a évoqué une attaque « épouvantable », a ordonné aux forces de sécurité de redoubler d'efforts pour prévenir ces attaques contre les communautés rurales.

Le Plateau se situe géographiquement au point de rencontre entre le nord dominé par les musulmans et le sud à majorité chrétienne. Le 7 mars 2010, des conflits confessionnels avaient éclaté entre les deux communautés dans cet Etat. Le Plateau a également connu des attentats à la bombe, ainsi que des violences entre des agriculteurs locaux et des bergers de l'ethnie Fulani, tuant notamment des femmes et des enfants.

Les nomades Fulani, confrontés au changement climatique, descendent de plus en plus vers le sud à la recherche de meilleurs pâturages et entrent parfois en conflit avec les communautés agricoles locales.

Pour certains analystes, ces violences sont parfois même plus graves que celles causées par la secte islamiste Boko Haram dans le nord-est du pays.

SOUDAN DU SUD

Les principaux protagonistes se gardent de tout optimisme dans les négociations

Après leur rencontre du 20 juin à Addis-Abeba (Ethiopie), le président sud-soudanais, Salva Kiir, et son rival, l'ex vice-président, principal leader du mouvement d'opposition, Riek Machar, doivent se retrouver à Khartoum (Soudan) le 25 juin, en vue de chercher une issue à la crise dans leur pays.

En attendant la nouvelle rencontre, les deux protagonistes semblent ne pas être déterminés à résoudre le conflit qui déchire le Soudan du Sud. Le flou règne toujours autour des négociations de paix soudanaises alors qu'un brin d'espoir était né après une poignée de main dans la capitale éthiopienne entre le chef de l'Etat et son rival. Tout a commencé par leurs déclarations. Le leader du mouvement d'opposition, par exemple, a fait savoir, le 23 juin, qu'il fallait encore plus de temps pour relancer l'accord de paix bloqué depuis trois ans. « Il faut d'abord trouver un accord politique et que les armes se taisent », a-t-il déclaré.

Réagissant le même jour à cette prise de parole, le ministre de l'Information du gouvernement loyaliste a dit : « Nous en avons assez de Riek Machar, des dommages qu'il a causés aux Sud-Soudanais (...). Nous n'accepterons pas qu'il participe à un gouvernement de transition ».

Des analystes pensent que l'heure n'est pas encore à l'apaisement entre les deux belligérants, même si le gouvernement sud-soudanais a annoncé qu'une nouvelle rencontre aura lieu dans la capitale soudanaise. Malgré cela, les leaders de la région poussent pour une reprise des négociations de paix. Reste à savoir si dans ce climat de méfiance et d'hostilité les deux parties pourront parvenir à une quelconque avancée.

Le Soudan du Sud s'est enfoncé dans une guerre civile en 2013, soit deux ans après sa partition avec le Soudan. Ce conflit qui oppose les partisans de l'ancien vice-président, Riek Machar, aux hommes de l'actuel président, Salva Kiir, a fait des dizaines de milliers de morts, près de quatre millions de déplacés et provoqué une crise humanitaire catastrophique. De nombreux cessez-le-feu ont été signés, sans jamais être respectés. Le dernier en date avait été signé le 24 décembre 2017, dans la capitale éthiopienne, sous l'égide de l'Igad. Il avait été violé dès son entrée en vigueur.

Devant la persistance de la guerre, les partenaires internationaux du Soudan du Sud ont manifesté de plus en plus ouvertement ces derniers mois leur agacement à l'égard des dirigeants de ce pays.

Nestor N'Gampoula

WASHINGTON

Trump appelle à expulser les sans-papiers

Le président américain a déclaré, le 24 juin, que tous ceux qui entrent illégalement aux Etats-Unis devaient être expulsés immédiatement « sans juge ni procès ».

« On ne peut pas laisser tous ces gens envahir notre pays. Quand quelqu'un entre, il faut immédiatement, sans juge ni procès, le renvoyer d'où il vient », a tweeté Donald Trump. « Notre système est une parodie de bonne politique migratoire, de loi et d'ordre. La plupart des enfants viennent sans parents », a ajouté le président américain.

L'administration Trump a dévoilé, le même jour dans la matinée, un projet visant à réunir les en-

fants de migrants avec leurs parents dans un centre de rétention au Texas. Le ministère de la Sécurité intérieure a toutefois précisé que ces réunifications ne pourront intervenir avant la fin des procédures d'expulsion d'un parent.

Face au flot de critiques tant aux Etats-Unis qu'à l'étranger, Donald Trump a signé, le 20 juin, un décret présidentiel mettant fin à la pratique controversée de séparer les enfants de migrants de leurs parents ayant franchi illégalement la frontière américano-mexicaine. Selon des statistiques officielles, plus de deux mille trois cents enfants ont ainsi été séparés de leur famille entre le 5 mai et le 9 juin.

Xinhua

MALI

Arrivée des Casques bleus canadiens

Annoncé en mars dernier, le premier groupe de soldats canadiens a été déployé le 23 juin dans le pays, dans le cadre de la Mission de stabilisation des Nations unies au Mali (Minusma), a-t-on appris d'une source du ministère canadien de la Défense.

Les soldats envoyés au Mali ont été accompagnés par le chef d'état-major canadien, le général Jonathan Vance. Ils auront pour tâche de préparer le déploiement dans les prochaines semaines du contingent canadien. Il s'agit de « l'équipe d'activation du théâtre, dont le travail consiste notamment à préparer les sites et à coordonner le transport de l'équipement », a précisé un porte-parole du ministère, ajoutant que la mission « est planifiée d'août 2018 à juillet 2019 ».

En mars, Ottawa avait annoncé sa décision de déployer, pendant un an, une force d'appui aérien comprenant deux hélicoptères Chinook pour les évacuations médicales et le transport ainsi que quatre hélicoptères armés Griffon et un contingent d'environ deux cent cinquante militaires. Le gouvernement canadien a opté pour le déploiement d'une force d'appui aérien à la Minusma, avec un contingent de Casques bleus, après des mois d'atermoiements. Ces troupes atteindront prochainement le tiers des six cents militaires que le Premier ministre, Justin Trudeau, avait promis de déployer peu de temps après son arrivée au pouvoir, à l'automne 2015.

Le Premier ministre canadien a d'ores et déjà réitéré d'atteindre cet objectif à terme à travers une série « d'enga-

gements conjoints dans plusieurs pays ». Avec l'arrivée du premier groupe de Casques bleus canadiens, ces soldats font partie de la première mission de paix des Forces armées canadiennes en Afrique depuis celle qui avait avorté lors du génocide au Rwanda en 1994.

Pendant un an, la force opérationnelle comprendra deux hélicoptères Chinook de transport et de logistique et quatre hélicoptères Griffon « pour assurer une escorte et une protection armées », a indiqué le ministre de la Défense, Harjit Sajjan, ajoutant que le contingent sera composé pour moitié de femmes. En novembre dernier, le Canada avait exprimé sa volonté de mobiliser deux cents soldats pour des missions de maintien de la paix en favorisant la présence féminine au sein des Casques bleus. « Une de nos priorités est d'augmenter la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix », avait fait savoir Chrystia Freeland, qui s'était réjoui de ce qu'en accompagnement de ces hélicoptères sur le terrain, des militaires canadiens seront déployés à parité entre hommes et femmes.

Parlant du temps pris pour déployer ce contingent, la ministre des Affaires étrangères avait dit : « Nous avons été prudents dans notre décision d'en-

treprendre cette mission (...) et nous entendons prendre le temps de bien réfléchir pour planifier ce déploiement. La vie de chaque Canadien est précieuse ».

Forte d'environ douze mille Casques bleus, la Minusma, créée en 2013, est actuellement la mission de maintien de la paix de l'ONU la plus dangereuse dans le monde puisque plus de cent cinquante soldats qui en faisaient partie ont été tués dans le cadre des opérations au Mali.

Le déploiement d'une force canadienne d'appui aérien vient à point nommé puisque les attaques djihadistes se poursuivent dans le nord du Mali, tombé en 2012 sous la coupe de groupes liés à Al-Qaïda. Ces groupes ont été en grande partie chassés par une opération militaire française lancée en janvier 2013, mais des zones entières du pays échappent encore au contrôle des forces maliennes, françaises et de la Minusma. Celles-ci sont régulièrement visées par des attaques, malgré la signature en mi-2015 d'un accord de paix, censé isoler définitivement les djihadistes. Loin de s'arrêter au Mali, les groupes djihadistes ont étendu également leurs attaques dans d'autres pays voisins, en particulier le Burkina Faso et le Niger. Pour tenter de faire face à cette situation, le Mali ainsi que le Tchad, le Burkina Faso, le Niger et la Mauritanie, réunis au sein de l'organisation régionale G5 Sahel, ont lancé, en novembre dernier, une force conjointe qui doit à terme atteindre cinq mille hommes.

Nestor N'Gampoula

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUES

La communauté internationale multiplie les stratégies

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de contrôle des cultures illicites de trafic de stupéfiants et la promotion des textes qui régissent ce fléau, le monde commémore, le 26 juin, la journée mondiale contre l'abus et le trafic de drogues.

La célébration de la journée est une initiative de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime. Elle permet de renforcer l'action et la coopération au niveau national, régional et international, notamment dans la perspective de parvenir à une société affranchie de l'abus des drogues.

Décrétée le 7 décembre 1987 par l'Assemblée générale des Nations unies et soutenue par la communauté internationale, cette journée a également pour objectif de renforcer la sensibilisation au grand danger que sont les drogues illicites pour la société.

« L'Assemblée générale de l'ONU a tenu une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue en avril 2016. Cette session extraordinaire marquait une étape importante vers la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale, afin d'enclencher une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adopté en 2009 », a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. Il a précisé que ce plan définit les mesures qui doivent être prises en compte par les États membres pour atteindre les objectifs en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue d'ici à 2019. En effet, selon le responsable de l'ONU, ce document recommande une série de mesures relatives à la réduction de l'offre illicite de drogues, à l'amélioration de l'accès aux traitements et aux programmes de prévention. Ces recommandations veillent aussi à ce que ces mesures respectent les droits de l'homme, en ciblant les jeunes, les enfants et les femmes.

Par ailleurs, outre la question de lutte contre le trafic de la drogue, ce texte met aussi en lumière la nécessité pour les États, d'appliquer des politiques et les mesures nationales et internationales efficaces en la matière. Plus précisément, en abordant les défis émergents liés aux nouvelles drogues et substances psychotropes à travers le renforcement des systèmes de condamnations des auteurs.

Rock Ngassakys



CONCOURS D'ENTREE 2018 AUX CLASSES RENFORCEES
DU LYCEE VICTOR AUGAGNEUR

APRES LE BEPC, FAIRE LE CHOIX DE L'EXCELLENCE

Pour la 9^{ème} année consécutive, Total E&P Congo en partenariat avec la Direction Départementale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation et le lycée Français Charlemagne, organise le concours des classes renforcées au Lycée Victor Augagneur.

Soixante (60) élèves de nationalités Congolaises seront sélectionnés par voie de concours (niveau troisième) pour constituer deux classes de seconde.

Ce dispositif d'excellence offre un double cursus dans les filières scientifiques : série C pour le programme français.

Total E&P Congo prend en charge les frais d'inscription aux examens, les manuels scolaires et met à la disposition des élèves un cadre d'apprentissage exceptionnel (laboratoires de sciences physiques et de sciences naturelles équipés, calculatrices scientifiques, bibliothèque, salle informatique ... etc)

Si tu as entre 13 et 16 ans, tu peux déposer ton dossier de candidature du 25 mai au 11 juillet 2018 aux adresses suivantes :

- Dans les locaux de la Direction Départementale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation de Pointe-Noire (en face de l'Agence Eclair au centre ville);
- Au Secrétariat du Lycée Victor Augagneur de Pointe-Noire;
- A la représentation de Total E&P Congo de Brazzaville (villa Paule, avenue Bayardelle, en mur mitoyen avec la Direction Technique de Airtel).

Ce dossier sera constitué de :

- Notes du BEPC blanc de l'année en cours organisé par la Direction Départementale;
- Moyennes générales de l'année en cours;
- Bulletins scolaires des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} ;
- 1 Copie de l'acte de naissance;
- 2 photos d'identité;
- 1 Certificat de nationalité;

www.cg.total.com

 Total E&P Congo
 Avenue Raymond Poincaré
 B.P. 761 - Pointe-Noire, République du Congo
 Tél.: 00 (242) 94 60 00
 Fax: 00 (242) 94 66 75

06 ▶ 07
Août
2018



34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

FRET AÉRIEN & MARITIME

ENLÈVEMENT - ENTREPOSAGE

FRANCE / EUROPE / AFRIQUE / ASIE / MOYEN-ORIENT

Avec ou sans
dédouanement

BRAZZAVILLE
POINTE-NOIRE

KINSHASA
MATADI, BOMA



Contact Paris : DJAMEL
 ☎ + 331 44 92 90 90 ☎ + 336 65 47 06 06
 34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya ✉ ttnplus.wanadoo.fr

Contact Brazzaville : Lydie
 ☎ +242 06 605 91 69 ☎ +242 05 522 49 99

Contact Kinshasa : Goga
 ☎ +243 080 847 72 04

MIGRATION

L'Union européenne face au défi migratoire

Une réunion a été convoquée de toute urgence, le 24 juin par Bruxelles, afin de tenter d'apaiser les tensions au sein de la communauté des vingt-huit et éviter la multiplication de décisions unilatérales.

Sous fond de tensions, la Commission de l'Union européenne (UE) a réuni seize pays de l'organisation pour contourner l'absence de consensus qui paralyse l'Union sur ce problème, à l'image de celle de Rome de fermer ses ports aux navires d'ONG secourant des migrants, comme l'Aquarius il y a peu, et désormais le Lifeline et ses deux cent trente-quatre passagers, dont quatre bébés, en attente d'une solution dans les eaux internationales. Les pays du groupe de Visegrad (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie) ont boycotté la rencontre. Mais l'Italie, qui affiche une ligne dure sur la question de l'immigration, a répondu présente.

Un mini-sommet qu'Emmanuel Macron a jugé « utile », parce qu'ayant permis d'évacuer des solutions « non-conformes » aux valeurs européennes, comme des stratégies de refoulement.



Les migrants à bord d'une embarcation de fortune (DR)

La solution « se construira uniquement sur la coopération entre les Etats membres de l'UE, que ce soit une coopération à vingt-huit ou entre plusieurs Etats qui décident d'avancer ensemble », a déclaré le président français, faisant écho aux déclarations de la chancelière allemande, Angela Merkel. À défaut d'un accord européen commun pour les vingt-huit, Paris et Berlin suggèrent des accords bilatéraux sur les défis migratoires.

La chancelière allemande avait évoqué plus tôt la nécessité de

trouver des « accords bilatéraux ou trilatéraux dans l'intérêt mutuel », en partant du principe que le sommet à vingt-huit, programmé les 28-29 juin à Bruxelles, « n'apportera pas encore de solution globale au problème des migrations », poursuivant: « Nous sommes tous d'accord pour réduire la migration irrégulière, pour protéger nos frontières ». Mais quand un consensus n'est pas possible, « nous voulons réunir ceux qui sont volontaires pour trouver un cadre commun d'action », a ajouté

la chancelière. Paris et Berlin ont notamment mis l'accent sur la nécessité de résoudre le problème des « mouvements secondaires », c'est-à-dire des demandeurs d'asile qui se déplacent dans l'UE, au lieu de rester dans le pays par lequel ils sont entrés dans l'attente d'une décision sur leur cas. C'est pour y mettre fin que le ministre allemand de l'Intérieur, Horst Seehofer, menace d'instaurer un refoulement unilatéral aux frontières des migrants contre l'avis de la chancelière, qui souhaite des décisions concertées

avec ses voisins. Au terme des échanges, tous les pays européens se sont désormais accordés pour renforcer les frontières extérieures de l'UE, mais ils continuent de se diviser sur leurs responsabilités dans la prise en charge des migrants tentant de rejoindre l'Europe, comme de ceux s'y trouvant déjà. Et ce malgré la chute massive des arrivées sur les côtes européennes constatée depuis 2016.

Le Premier ministre belge, Charles Michel, a évoqué l'idée de créer des « centres d'orientation ou des hotspots », en référence aux idées encore floues de créer des « plates-formes de débarquement » des migrants secourus en mer, y compris hors de l'UE (le nom de la Tunisie est souvent cité), et des centres d'accueil de migrants dans les pays de transit.

Ces projets en gestation visent à pouvoir distinguer en amont, avant les périlleuses traversées de la Méditerranée, quels migrants sont effectivement éligibles au droit d'asile et à décourager les autres de tenter le périple.

Josiane Mambou Loukoulou

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET SANTÉ

Le 3 novembre institué Journée africaine de la sécurité des patients et de l'e-santé

La recommandation a été prise à l'occasion de la deuxième conférence internationale des ministres de la Santé et des ministres des Technologies de l'information et de la communication sur la sécurité des soins en Afrique (Cimsa 2018), tenue à Cotonou, au Bénin.

C'est à partir de l'an prochain que l'événement sera célébré. Outre l'institution de la Journée africaine de la sécurité des patients et de l'e-santé, les ministres ont également décidé de créer un fonds d'appui au développement de la sécurité des patients et de l'e-santé en Afrique.

Les participants ont, par ailleurs, souligné la nécessité de faciliter la formation continue des professionnels de santé dans le domaine de l'e-santé. Cela se fera notamment par l'octroi de bourses d'études, la création d'un environnement institutionnel et réglementaire approprié à l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la gouvernance, ainsi que les prestations des structures de la santé.

La Cimsa, rappelons-le, a pour objectif d'obtenir une mobilisation et un engagement politique des ministres africains en charge de la Santé et des TIC en faveur de l'utilisation des nouvelles technologies afin d'améliorer la qualité des soins et de la sécurité des patients dans les établissements de santé en Afrique. Pour y parvenir, et selon le représentant résident de l'OMS au Bénin, Jean-Pierre Baptiste, sur les quarante-sept pays de la région Afrique de l'OMS, vingt-six se sont déjà dotés d'une stratégie de cyber-santé et dix autres sont en train d'en élaborer une.

Jean-Pierre Baptiste a souligné que malgré cette avancée notable, l'engagement politique et la mobilisation des ressources (humaines, matérielles et financières) adéquates figurent au « nombre des défis qui se dressent aux pays du continent africain ».

Nestor N'Gampoula

URBANISATION

Les pays du sahel confrontés à plusieurs difficultés

Dans son dernier rapport intitulé « Bilan économique AFCW3 », la Banque mondiale (BM) relève plusieurs défis en matière d'urbanisation, dans les pays sahéliens, notamment le Tchad, la Guinée, le Mali et le Niger.

Le rapport affirme que le niveau d'urbanisation reste faible au Tchad, en Guinée Conakry, au Mali et au Niger, alors qu'elle constitue un moteur important du développement socio-économique d'un pays. Ce qui a pour conséquence un exode rural galopant dans les villes-capitales qui représentent souvent, à elles seules, parfois près de la moitié du produit intérieur brut (PIB). Le rapport cite l'exemple de Bamako, au Mali,

qui concentre le tiers du PIB du pays, 27% pour Conakry (Guinée) et Niamey (Niger). « Malgré leur importance pour leur économie nationale, Bamako, Conakry et Niamey ne sont pas des moteurs de croissance et de prestation de services efficaces. Aucune de ces trois capitales ne parvient à accroître sa compétitivité ni à garantir des services urbains adéquats à ses habitants », affirme la directrice des opérations de la BM Tchad, Guinée, Mali, Niger, Soukeyna Kane.

Elle ajoute que ces villes ne tirent pas suffisamment les avantages liés à leur développement pour des raisons multifactorielles qui découlent, entre autres, d'une forte fragmentation urbaine qui fait grimper le coût des

infrastructures ; d'une mobilité très limitée et une gestion foncière qui favorise le développement d'un habitat non conventionnel. Très concrètement, pour la BM, ces trois villes « souffrent de marchés fonciers inefficaces qui ont entraîné un développement urbain anarchique ayant conduit à des investissements dans des bâtiments et infrastructures éloignées des zones centrales ».

De plus, les institutions chargées de la planification urbaine, au niveau local, sont faibles et les administrations municipales ont des mandats restreints et ne contrôlent pas les recettes permettant de financer les dépenses pour leur développement, apprend-t-on. Par ailleurs, les taux d'investissement demeurent faibles.

Pour pallier ces manques, le rapport propose, entre autres, l'augmentation des financements destinés aux infrastructures urbaines qui sont une urgence face à la croissance rapide des villes ; la valorisation des marchés fonciers, la coordination des financements publics et privés qui s'appuient sur des règles claires et cohérentes, l'exploitation des marchés compétitifs et le renforcement du pouvoir des institutions locales, gages d'une meilleure planification urbaine.

Noël Ndong



« Malgré leur importance pour leur économie nationale, Bamako, Conakry et Niamey ne sont pas des moteurs de croissance et de prestation de services efficaces. Aucune de ces trois capitales ne parvient à accroître sa compétitivité ni à garantir des services urbains adéquats à ses habitants »

AVIS DE VENTE

Terrains en vente à Kintélé (derrière Chatelet Bleu).

Tel : 06 821 82 80
05 551 21 25

AVIS DE RECHERCHE

La famille Bouesse et Mme Bigny recherchent leur frère et fils nommé Djo, âgé d'une trentaine d'années. Une récompense de 100000 FCFA sera accordée à la personne qui le retrouvera. Appelez au :
Tel: 06 8849351 /
06 6687801/
06 6228951.



IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET NUMÉRIQUE SÉRIGRAPHIE PELLICULAGE DOS CARRÉ COLLÉ CONCEPTION GRAPHIQUE




UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux



Magazines



Cartes de visite



Calendriers
Flyers, Affiches

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

B4, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Groupement d'Huissiers de Justice, Commissaires-Priseurs, Maîtres ESSEBO Benoit et LANDZE Edgard procédera à la vente aux enchères publiques des équipements de l'OMS Représentation Régionale de l'Afrique, sise cité du Djoué à Brazzaville.

Cette vente concernera les véhicules de type Toyota Land Cruiser, Hiace et Corolla, des générateurs, des Motos, des pièces détachées neuves de voitures et générateurs, du Matériel de bureaux, des ordinateurs reformés, du matériel électroménager et de construction, des évaporateurs horizontaux et plusieurs autres articles.

-Date : Samedi 30 Juin 2018 à 10 heures précises,
-Lieu : Enceinte de l'OMS Représentation Régionale de l'Afrique, sise cité du Djoué.

La visite des véhicules et tous les autres biens mis en vente se fera :
Du lundi 25 Juin 2018 au vendredi 29 Juin 2018, de 09 heures à 15 heures au lieu sus indiqué.

Toute personne intéressée à participer à ladite vente est priée de payer avant la vente, afin d'obtenir un numéro de participation, une caution remboursable ou déductible de:

- 500 000 FCFA par véhicule et par générateur;
- 200 000 FCFA pour les autres articles.

Les véhicules sont vendus sous douane et leur enlèvement par l'acheteur ne peut se faire qu'après paiement du prix intégral et apurement des droits et taxes de douane.

Les autres conditions de vente seront remises à chaque soumissionnaire au moment du versement de la caution au siège du groupement situé au n°05, rue Louis TRECHOT en face de la Primature.

Pour toute information contacter :

☛ **Maîtres :**

- ESSEBO Benoit, Tél. : 05 551 07 22 / 06 634 70 27
- LANDZE Edgard, Tél. : 05 558 75 85 / 06 665 23 41

Fait à Brazzaville, le 20 Juin 2018
Le Commissaire-priseur

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.









Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpita), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h - 17h)
Samedi (9h - 13h)



INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO

ROCK

M'VULA

en concert



MERCREDI 27
JUIN - 19H00

ENTRÉE LIBRE

Première partie

ABBIA (METALLECTRIC)



APPLICATION DE L'ACCORD DE LA SAINT-SYLVESTRE

Les laïcs catholiques s'en remettent à l'Union africaine

Dans une correspondance adressée au président de l'institution panafricaine, le 23 juin, le Comité laïc de coordination catholique (CLC) attire l'attention de Paul Kagame sur le blocage de la mise en œuvre du consensus du 31 décembre 2016.

C'est un appel pathétique que le CLC, une structure religieuse proche de l'Eglise catholique, vient de lancer au président de l'Union africaine via une correspondance datant du 23 juin. Alors que la Commission électorale nationale indépendante (Céni) convoquait le corps électoral, ouvrant ainsi l'appel à candidatures à la députation provinciale, les laïcs catholiques, eux, ont trouvé le moment tout indiqué pour écrire au président Paul Kagame et lui décrire la situation politique en RDC qui, d'après eux, n'aurait pas beaucoup évolué. Leur courrier fait suite à un autre adressé au secrétaire général de l'ONU avec, à la clé, les mêmes motivations, à savoir le blocage que connaît la mise en œuvre de l'Accord politique et inclusif de la Saint-Sylvestre. Selon le CLC, cet accord censé conduire le pays vers des élections crédibles, transparentes, inclusives et capables de garantir la paix post électorale continue à faire du surplace. « Aucune mesure significative d'impartialité et de bonne foi n'a été d'application de la part des gouvernants et de la direction de la Céni », constate le CLC. La structure égrène une série de faits qui attestent l'absence d'évolution dans l'exécution de ce texte, à commencer par le fait qu'aucun opposant emblématique n'a été



jusqu'à libéré et qu'aucun exilé politique n'est rentré au pays comme convenu entre parties prenantes.

Brossant la situation politique du pays, le CLC estime qu'elle est simplement préoccupante, citant, entre autres, des « interpellations fantaisistes » et des « arrestations arbitraires des membres des mouvements citoyens et des activistes pro démocratie et des droits de l'homme, la non libéralisation des espaces démocratiques et médiatiques », etc. Des faits qui ont exacerbé la tension sociale sur fond des propos de certains membres de la majorité présidentielle faisant état de la candidature de Joseph Kabila à un troisième mandat, au mépris de la Constitution et de

l'accord du 31 décembre 2016. Concernant le financement des élections, le CLC note à ce jour l'absence de décaissement des fonds alors que le gouvernement a opposé un refus catégorique à l'aide proposée par la communauté internationale pour soutenir ce processus.

Par ailleurs, le CLC voit d'un mauvais œil l'obstination de la Céni à imposer le recours à la machine à voter, non prévue par la loi et décriée par tous. La structure émet également des appréhensions par rapport aux déficiences décelées dans le fichier électoral, avec notamment l'existence d'une réserve de plus de sept millions d'inscrits sans empreintes digitales et la disparition des cartes vierges. « Dans ces conditions,

Le CLC envisage une reprise de ses actions pacifiques le résultat du processus électoral en cours n'a aucune chance de conforter l'unanimité nationale et de garantir la paix pendant et après les élections », relève le CLC. Aussi les laïcs catholiques interpellent-ils l'Union africaine auprès de laquelle ils sollicitent « une plus grande implication afin de permettre au peuple congolais qui a tant souffert, de vivre une alternance pacifique qui puisse garantir la paix et la stabilité dans la région ». Et pour sauvegarder l'intérêt commun, ils déclarent n'avoir d'autres choix que « de reprendre dans les semaines qui viennent ses actions avec l'ensemble du peuple congolais plus que jamais éveillé et mobilisé ».

Alain Diasso

FÊTE DE LA MUSIQUE

Le Mondial a fait ombrage à la célébration de l'événement

Aucune grande effervescence particulière n'a été ressentie, le 21 juin, dans la « capitale africaine de la musique », Kinshasa, hormis à la Halle de la Gombe où a régné une ambiance électrique en soirée, à la suite d'une animation proposée par Baziks Entertainment.

Accaparés par la Coupe du monde, les Kinois ont à peine fait cas à la Fête de la musique. Cette année, l'on était loin des grandes célébrations populaires d'autrefois sponsorisées par les grandes brasseries Bracongo et Bralima. Pas de stars à l'affiche non plus pour un quelconque concert livré à un endroit ou un autre de la capitale. Les « Fans zone », installés un peu partout pour la circonstance, ont volé la vedette à tous les lieux habituels de concerts. Ils ont accueilli du monde le 21 juin, à l'instar de celui de Coca-Cola qui occupe la Place des artistes au célèbre rond-point Victoire ou encore celui du rond-point Huileries où l'indication Fan Zone est repris sur l'autocollant aux couleurs du mondial placardé sur l'enclos en triplex. Les habituelles terrasses et autres bars de la ville qui d'ordinaire diffusent sur petit écran ou écran géant, c'est selon, les compétitions de foot, notamment la Ligue des champions européenne, n'étaient pas en reste. Depuis le début du Mondial, le 14 juin, ces lieux affichent presque tous complets en soirée. Il semble que seul l'Institut français de Kinshasa a fait l'exception. En effet, son association avec Baziks Entertainment pour la Fête de la musique, organisée en écho à la soirée Baziks Live Session tenue en début d'année, a porté de bons fruits. Les nombreuses prestations d'artistes ont



Le podium de la Fête de la musique en journée, à la Halle de la Gombe

récolté leur succès. Cerise sur le gâteau, les différents concerts précédés de workshops et des rencontres sur la thématique de l'industrie musicale au Congo ont accueilli un public très enthousiaste. La programmation musicale qui était en grande partie dans la tendance musique urbaine, entre rap et slam, était vraisemblablement au goût des mélomanes qui n'ont pas voulu faire l'impasse sur ce moment le préférant au Mondial.

Un moment inoubliable

Plus que ravi d'avoir réussi son coup, le promoteur de Baziks Entertainment n'a pu s'empêcher d'adresser « de vifs remerciements aux artistes et au public chaleureux pour s'être prêtés au jeu et avoir fait

le déplacement pour célébrer la musique, le 21 juin, à la Halle de la Gombe ». En effet, Baya Ciamala, alias Narsix, savait que ce n'était pas donné d'avance de les voir affluer avec l'événement du moment qui a fait changer d'avis plusieurs opérateurs culturels.

L'ambiance de la fête de la musique à Kinshasa n'a vraiment été ressentie qu'à la Halle de la Gombe. Plusieurs mélomanes l'ont vécu comme « un moment inoubliable ». La réussite de la soirée, a commenté un mélomane sur Facebook, a été attribuée notamment à « la participation de plusieurs artistes hors pair tels que Magnéto, Denzel L, le groupe vocal Knphonik, Collectif Elongo ». Et d'ajouter avec un réel enthousiasme : « L'événement mérite

de figurer dans les annales de l'histoire de la musique ». Ce que « Monsieur Baziks » renchérit de la sorte : « L'activité nous a surtout démontré qu'il existe bel et bien un public derrière les artistes émergents ». La preuve a été précisément donnée avec la jeune Jenovic Sivi, déjà présente sur Trace TV, qui a tout particulièrement électrisé le public.

Baya Ciamala a vécu l'événement du 21 juin à la Halle de la Gombe comme un coup d'essai transformé en coup de maître. Il a commencé en journée et duré jusqu'au-delà de 23h comme prévu au programme. Il est venu le conforter dans ses projets. « Nous avons toujours voulu lancer nos activités événementielles pour rapprocher l'application Baziks du public et surtout mettre en avant les artistes », a-t-il expliqué au Courrier de Kinshasa. Il relève avec grand enthousiasme que son partenariat avec la Halle de la Gombe a été porteur, affirmant que « cela a été possible grâce au soutien de l'Institut français de Kinshasa ». Pour le jeune entrepreneur, il n'y a point de doute « les résultats enregistrés sont plutôt positifs ». Lancé et ragailardi par la célébration de Fête de la musique, il appelle de tous ses vœux maintenant « une collaboration entre le monde économique et culturel pour miser dessus ». Baya Ciamala tient pour une certitude qu'il y a « une carte à jouer et ça peut devenir un vrai modèle d'affaires. Et cette collaboration va permettre de donner un plus grand rayon d'expression aux artistes car, le marché local de la musique connaît un foisonnement important tant du point de vue artistique que du côté consommateur ».

Nioni Masela

PROCESSUS ÉLECTORAL

La FMT organise une tribune d'expression populaire

L'activité vise à informer les albinos membres de l'ONG sur leurs droits qui sont reconnus par la Constitution, ainsi que sur le processus électoral en cours dans le pays.

Près d'une centaine d'albinos membres de la Fondation Mwimba-Texas (FMT) ont participé, le 25 juin, à l'YMCA/Matonge, à la tribune d'expression populaire organisée dans le cadre du Projet d'éducation civique et électorale, Congo Demokrasi. L'activité a bénéficié de l'appui technique de Counterpart international et du soutien financier de l'Usaid et l'Ukaid. Rappelant le partenariat qui lie la FMT et l'ONG internationale Counterpart, le président de l'ONG des albinos, le catcheur albinos Alphonse Mwimba Makiese Texas, a indiqué aux membres de sa fondation que cette activité devrait leur permettre d'avoir des réponses à leurs différentes questions sur le processus électoral, les élections ainsi que sur la machine à voter. Il les a également invités à relayer ces informations reçues pour le bon aboutissement du processus électoral. Le président de la FMT a aussi salué le partenariat qui existe entre l'YMCA-RDC et sa fondation. Selon lui, l'actuel comité est le seul qui a compris que l'YMCA est dans l'humanitaire, comme la FMT aussi.

Prenant la parole, le représentant de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) a commencé par vérifier si les participants avaient leurs cartes d'électeur. C'est en exhibant sa carte et en demandant aux participants de montrer également les leurs que l'orateur a affirmé que cette pièce était le seul document pouvant permettre à un Congolais majeur d'être candidat à tous les niveaux des élec-



La salle lors de la tribune d'expression populaire /photo Adiac

tions. C'était également le seul document pouvant lui permettre d'être électeur.

S'adressant à son public spécifique, il a assuré aux albinos qu'ils avaient les mêmes droits garantis par la Constitution que les autres Congolais non albinos. Il les a encouragés à bannir les préjugés et autres pré-acquis qui font d'eux des êtres inférieurs. « *Tout Congolais a droit à l'information. C'est pourquoi, la Céni est descendue sur le terrain pour partager avec vous, à l'occasion de cette tribune d'expression populaire* », a-t-il expliqué, demandant aux albinos de se préparer pour les élections à venir. Depuis le 24 juin, a-t-il dit, la Céni a ouvert ses bureaux pour recevoir des candidatures des députés provin-

ciaux. Appelant les albinos à ne pas s'écarter du processus en laissant aux non-albinos, l'orateur leur a rappelé que les élections concernaient tout Congolais en âge de voter.

Une surprise pour l'équipe de Counterpart et de la Céni

De son côté, l'ONG des albinos, par son département de musique, a préparé une chanson de sensibilisation au processus électoral, intitulée « *Voter, c'est ton droit* ». Dans sa production, l'équipe de Fiston Osso Tundu a émerveillé les représentants de la Céni qui ont avoué qu'ils ne s'attendaient pas à cette surprise. « *Nous, dans les bureaux, pensons que c'est seulement nous qui réfléchissons sur les élections. Ici, je me rends compte que chaque Congolais cogite sur les élections* », a fait savoir le représentant de la Céni. Beaucoup de questions sur le processus électoral et les élections

ont été soulevées par les albinos et elles ont trouvé des réponses idoines par le représentant de la Céni. « *Cet échange a été vraiment nécessaire, parce qu'il a permis de clarifier certaines zones d'ombre et de porter nos inquiétudes à la Centrale électorale en vue de nous permettre de voter sans trop de problème* », a admis un participant.

La machine à voter ne signifie pas le vote électronique

Les commentaires sur la machine à voter se sont appuyés sur un passage de la chanson de sensibilisation chantée par le département de musique de la FMT qui dit que « *l'avenir du pays se trouve dans son doigt* ». Expliquant l'utilisation de la machine à voter, le technicien de la Céni a permis de balayer certains préjugés qui font la une des discussions dans le pays. À l'en croire, le vote proposé par la Céni n'est pas électronique car, il y aura effectivement un bulletin que chaque électeur introduira dans l'urne. La machine à voter, a-t-il argumenté, permettra à l'électeur de faire son choix et de l'imprimer pour introduire le bulletin ainsi imprimé dans l'urne. D'après lui, cela éviterait d'avoir des bulletins à la grandeur d'un journal, comme ce fut le cas lors des scrutins précédents. Chacun des participants a été, enfin, amené à passer devant cette machine et à faire un exercice de vote afin de s'y habituer avant son utilisation lors des scrutins prochains.

Lucien Dianzenza

PME - INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Faible impact de la tradition de rencontre périodique

Le 23 juin, à l'Université protestante du Congo (UPC), le Fonds pour l'inclusion financière en RDC (FPM) a organisé sa huitième édition du Forum accès au financement (FAAF) sur le thème « Assurer le fonctionnement de mon entreprise : gérer pour améliorer les performances ».

La rencontre et tant d'autres activités similaires d'autres organisations qui mobilisent régulièrement les deux partenaires continuent à alimenter un vrai débat sur leur efficacité dans la démocratisation du crédit. En effet, en dépit d'une tradition de rencontres qui s'instaure progressivement entre les Petites et moyennes entreprises (PME) et le monde financier, la question du financement reste à ce jour au centre des principaux défis de développement pour cette catégorie d'entrepreneurs.

Pour sa part, le FPM a lancé le FAAF qui constitue la première plate-forme d'échanges et de rencontres directes entre les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et les institutions financières. Sa finalité est d'arriver justement à faciliter l'accès des PME et MPME au financement. Pour bien comprendre le principal enjeu autour de la démarche du FPM, les MPME forment plus de 80 % du tissu économique national. Pour rappel, les MPME représentent actuellement pas moins de 90 % des entreprises privées en Afrique. De 1990 aux années 2015, le secteur financier congolais est passé de quarante mille à plus de trois millions de comptes actifs. 80 % des propriétaires de ces comptes sont des MPME.

En se fondant sur cette réalité, les MPME représentent sans conteste l'un des grands piliers de développement économique de la RDC. Malheureusement, beaucoup d'études locales révèlent des défaillances qui empêchent ces petits entre-

preneurs de jouer un rôle décisif dans l'économie nationale. D'abord, il y a cette incapacité à mesurer les besoins de financement et la capacité maximale de remboursement. Ensuite, les experts font état également d'une incapacité à saisir l'offre de financement des banques et à rembourser les crédits par des crédits. Une attitude suicidaire, s'inquiètent-ils. Enfin, on ne le dit pas suffisamment, les banques et autres institutions financières ne sont pas préparées non plus à intégrer les PME et MPME dans leur stratégie.

La proximité contribuera globalement à faciliter l'accès au financement et à adapter les produits financiers aux besoins des MPME. Actuellement, la RDC compte environ deux millions de MPME sur l'étendue du territoire national, dont une bonne partie à Kinshasa. Un effort est réalisé par le gouvernement central pour les identifier formellement et les encourager à rejoindre le secteur formel pour bénéficier des services et produits financiers. Un accent est mis sur la formation continue pour donner la chance à chaque MPME présente sur le sol congolais de bénéficier au moins une fois d'un crédit. Si les modalités administratives vont dans le bon sens au fil des années, le chemin à parcourir pour la démocratisation du crédit reste long et rempli d'embûches. Sur ce point, il ne faudrait pas négliger la question de la faible disponibilité des ressources financières pour développer le long terme.

Pour la petite histoire, le FAAF poursuit un triple objectif : favoriser l'échange entre les entrepreneurs et les institutions financières, former les entrepreneurs dans divers domaines de gestion et assurer le marketing des produits financiers disponibles.

Laurent Essolomwa

PARLEMENT

JPDH salue l'examen annoncé de la loi sur les défenseurs des droits de l'homme

L'association attend que les législateurs congolais associent les défenseurs des droits de l'homme, les premiers bénéficiaires de l'arsenal juridique à l'étude.

Journalistes pour la promotion et la défense des droits de l'homme (JPDH), une société de reporters pour la protection des droits de la personne établie en RDC, salue l'annonce de l'examen de la proposition de loi portant protection des défenseurs des droits de l'homme au parlement de la RDC.

JPDH constate, cependant, que cette procédure est lancée au moment où les activistes des droits de l'homme sont l'objet de plusieurs traitements cruels et dégradants allant des arrestations arbitraires au meurtre, attribués souvent aux fonctionnaires de l'État. « *Kabungulu, Chebeya, Rossy Mukendi, Luc Nkulula, etc., sont tués alors qu'ils ont toujours plaidé pour une protection légale des défenseurs des droits de l'homme* », a rappelé cette association, qui a regretté que « *les politiques aient attendu longtemps pour inscrire cette proposition de loi à l'ordre du jour après avoir traumatisé les activistes qui, pourtant, contribuent à l'essor d'une société démocratique, un État de droit, respectueux des droits humains* ».

Associer les bénéficiaires

Pour JPDH, à l'examen de cette loi, les parlementaires devraient associer les défenseurs des droits de l'homme, les premiers bénéficiaires de cet arsenal juridique. Évoquant le retrait des États-Unis du Comité des droits de l'homme de l'ONU, JPDH déplore « *ce départ d'un aussi grand pays reconnu dans le monde comme un modèle de démocratie* ». Mais, pour cette association, Washington devra revoir sa décision de peur que certains États réputés hostiles à une société égalitaire en profitent pour mettre en doute la dynamique internationale contre la violation des droits et libertés des citoyens.

Lucien Dianzenza

ASSISTANCE

Edith Véronne Dibas-Franck fait un don de vivres aux veuves et orphelins de Tchiamba-Nzassi

La présidente de la Fondation pour orphelins et personnes démunies (Foped) a posé son acte, le 23 juin, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la veuve et de l'orphelin.

Edith Véronne Dibas-Franck a accordé une attention particulière à la situation des veuves et des orphelins vivant dans la communauté urbaine de Tchiamba-Nzassi, en leur distribuant des vivres et kits de toilette. Aujourd'hui, de nombreuses veuves continuent à subir des supplices à la suite de la mort de leurs maris, a-t-elle indiqué, soulignant qu'il n'est pas rare de voir dans la société congolaise une veuve se faire expulser ou être privée des biens de son époux. La Foped qui lutte pour des personnes démunies a profité de cette journée pour dénoncer tout le mal infligé au couple veuve-orphelin. Cette association a permis à cette couche vulnérable de retrouver le goût de vivre à travers la journée célébrée dans une ambiance bon enfant avec à la clé une donation de vivres et de kits de toilette.

Pendant cette journée, Viviane Sylvie Tchignoumba-Mouandza, premier président de la Cour d'appel de Pointe-Noire, a instruit ces femmes sur les dispositions juridiques contenues dans le code de la famille congolais et leurs droits mais également sur plusieurs sujets de droits qui naissent du veuvage, notamment sur



Edith Véronne Dibas-Franck remettant les vivres aux veuves

l'héritage, le capital décès, la pension, le droit d'usufruit, le maintien sur le lieu conjugal, le deuil et bien d'autres. Pour la présidente de la Foped, la situation des veuves est souvent plus que désastreuse car, nombreuses d'entre elles sont discriminées, déshéritées, accusées de sorcellerie, expulsées du domicile conjugal ou encore mariées de force à un autre membre de la famille. D'après elle, le drame silencieux que vivent ces veuves est devenu grandissant avec le poids de la tradition qui continue de les maintenir dans des situations lamen-

tables. « La situation des veuves est beaucoup plus désastreuse. Nous notons, par exemple, dans la communauté Indou en Inde, que quarante-deux millions de veuves n'ont pas le droit de se remarier, le statut social leur vaut d'être exclues et déconsidérées. Au Congo, les exemples sont nombreux d'autant plus que les mêmes causes produisent les mêmes effets », a déclaré la présidente de la Foped.

Au regard de ce tableau sombre, Camille Francis Tathy, administrateur-maire de la communauté urbaine de Tchiamba-Nzassi,

a interpellé tous les citoyens de sa localité à consentir beaucoup d'efforts pour assurer la promotion et la protection des droits de la femme, particulièrement ceux de la veuve et des orphelins. « Cette situation doit nous interpeller, dans nos familles, quartiers et villages. Il nous appartient d'amplifier au quotidien la solidarité à l'égard des couches vulnérables », a-t-il dit. Célébrée le 23 juin, la journée internationale de la veuve et de l'orphelin a pour objectif de sensibiliser l'opinion mondiale et d'obtenir une meilleure défense des droits de veuves. Elle a été instituée par une résolution adoptée par consensus lors de l'Assemblée générale des Nations unies en 2010. La Foped, par son élan de cœur, a manifesté son désir de célébrer cette journée en compagnie des veuves et orphelins de Tchiamba-Nzassi, tout en apportant un sourire sur leur visage désemparé, leur permettre de voir la vie autrement et surtout de connaître leurs droits et de les valoir.

Notons que la Foped est une association qui a pour objectif de venir en aide aux jeunes orphelins de 3 à 17 ans et enfants de parents démunis. Ses objectifs comprennent non seulement la satisfaction des besoins essentiels vitaux mais aussi l'implication totale des membres et des partenaires sociaux, tout en étant un point de référence pour les orphelins et autres démunis, où ils peuvent trouver les ressources appropriées à leur besoin.

Hugues Prosper Mabonzo

COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

L'aventure des équipes de Ligue 2 et D1 s'arrête

Interclub et l'AS Vodou ont été écartés de la compétition, respectivement par l'AS Cheminots, 0-1, et la Mancha 0-5 en huitième de finale, le 24 juin, au complexe sportif de Pointe-Noire.

Interclub de Pointe-Noire, équipe de Ligue 2, jouait pour la première fois les huitièmes de finale de la Coupe du Congo. Le club des militaires est sorti de compétition par la grande porte en s'inclinant par la petite marque de 0-1 face à l'AS Cheminots. L'entraîneur du club, Gilbert Bakoutou, et ses poulains n'ont pas démérité, n'eût été la maladresse des attaquants. Interclub doit maintenant se concentrer au championnat national Ligue 2 où il est mal classé.

De son côté, l'AS Cheminots, plus expérimentée, a su stopper les assauts répétés de l'équipe militaire. Les cheminots ont validé le premier ticket des quarts de finale de la Ligue du Kouilou grâce à l'unique réalisation de Vigalo Ozalambaye, inscrite à la première période. Cependant, le deuxième ticket de la Ligue du Kouilou a été accroché par La Mancha qui a écarté l'AS



L'AS Vodou posant avec les arbitres (Adiac)

Vodou, promue de première division, cinq buts à zéro. Les poulains de Destin Palé n'ont pu résister que durant les deux premiers quarts d'heure avant de craquer. Toutefois, l'AS Vodou a réalisé une belle expérience en Coupe du Congo. Pour sa première participation, l'équipe qui a fait sa montée

en D1 en début de saison, a atteint les huitièmes de finale de cette compétition qualificative à la Coupe de la Confédération africaine de football. Après l'élimination, l'entraîneur a félicité ses joueurs pour leur prestation sans complexe. « Je félicite mes jeunes pour cette première aventure en Coupe du Congo

très riche en enseignement. Pour nos premiers pas, nous avons atteint les huitièmes de finale, c'est déjà bien. Nous allons tirer les leçons pour bien nous préparer la prochaine fois. Mais, après cette élimination, nous repartons au championnat départemental, parce que l'objectif à la fin de la sai-

son, c'est la montée en Ligue 2 », a dit Destin Palé, avant de remercier tous ceux qui ont soutenu l'équipe de près ou de loin. La Mancha et l'AS Cheminots ont désormais le regard tourné vers la Fédération congolaise de football, attendant le tirage au sort des quarts de finale.

Charlem Léa Legnoki

MUSIQUE

Maxime Kibongui ne doit pas être oublié

Le cri du coeur a été lancé par la promotrice des Éditions Cultures croisées, Anne Marie Kibongui, à l'occasion de la fête de la musique, pour que les anciens musiciens tels son défunt mari, décédé en 2017, ne soient pas placés dans les oubliettes.

Bercé dans la musique dès sa tendre enfance par les anciens, comme l'abbé Fulbert Youlou qui l'a sélectionné pour sa voix et auprès de qui il a appris quelques leçons de musique, Maxime Kibongui crée en 1964, en compagnie de quelques amis chanteurs, notamment Jacques Loubelo, Remi Mouninguissa, Kinouani Kazis et Massamba de Coster, le groupe musical Les cheveux crépus. Il en est le leader et sa voix fait déjà merveille. « Dans son ethnie, il y avait beaucoup de chanteurs professionnels, mais je me suis toujours demandé comment sa voix avait autant de pouvoir », a dit Anne Marie Kibongui, au cours d'un entretien avec "Les Dépêches de Brazzaville".

Après de nombreux succès, le groupe Les Cheveux crépus



Le couple Kibongui / Crédit photo Adiac

veut aller représenter le pays à l'étranger. Pour des raisons politiques, les responsables d'alors

s'y opposent. Quelque temps plus tard, le groupe réussit à sortir du pays pour le Cameroun où il fait

un tabac. L'argent reçu lors de ses prestations permet au groupe d'aller en France, aidé par un ami qui s'y trouvait déjà. Dans ce pays, il se produit un peu partout, en récoltant du succès à chaque prestation. Quand le groupe se disloque, Maxime Kibongui qui travaille dans un cabinet d'architecture continue la musique en se produisant en banlieues et dans les maisons de jeunes. La pureté de sa voix, sa mélodie, son tempo émerveillent à chaque instant. La musique de Maxime Kibongui est traditionnelle. Il n'avait pas fait de solfège ou très peu avec Fulbert Youlou et aussi au petit conservatoire, dans le quartier où on habitait. La voix de Maxime Kibongui a toujours séduit. Il avait l'art de capter tout le monde comme ce jour en Bretagne lors d'un mariage avec près de deux cents invités dans la salle, il a chanté en Kongo-lari. À la fin, un monsieur d'une cinquantaine d'années est venu lui dire : « Monsieur, je n'ai pas compris votre langue, mais j'ai vécu vos mots. Je vous remercie », a-t-elle témoigné.

En Europe, a-t-elle affirmé, le pu-

blic sentait en Maxime une âme africaine qui n'était pas la leur et qui intriguait énormément les Européens, parce que sa voix était belle et il chantait bien. Il s'adonnait aussi au balafon que son épouse avait ramené de Bobo Dioulasso, au Burkina, et à la sanza. La voix de Maxime était apaisante, selon son épouse.

D'après elle, Maxime Kibongui était très ouvert. C'est ainsi que fut monté sous sa houlette un groupe de musique qui répétait chez eux quand le couple est revenu à Pointe-Noire. Ce groupe, a-t-elle ajouté, a même réalisé un master mais s'est disloqué par la suite. « Les artistes de Pointe-Noire sont jaloux entre eux », a regretté Anne Marie Kibongui. Et de conclure : « Dans la musique actuelle, la parole est étouffée et couverte par du bruit. On entend plus des cris que des chants. Comme il en existe une école de musique classique, il faut aussi en créer une de musique traditionnelle pour éduquer la voix. Je souhaite que les artistes soient solidaires et pas rivaux ».

Hervé Brice Mampouya

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL

L'AS Cheminots dames reprend les rênes de la Ligue de Pointe-Noire

Après plus de dix ans de passage à vide, le club renoue avec le titre départemental. À deux journées de la fin de la compétition, les Cheminots ont confirmé leur titre, le 24 juin, au stade Enrico-Mattei, en infligeant une douche froide à Patronage, tenant du titre.



Legendes et credit photos: 1- L'AS Cheminots (Adiac) 2-L'ancienne gardienne Eyenga d'As Cheminots (Adiac) à 51 ans. En effet, le spectacle offert par cette gardienne a convaincu tout le public, voire les supporters de l'équipe adverse. Malgré l'âge, elle n'a rien perdu. Ses arrêts impeccables, ses emplacements et son attitude dans les buts ont épaté tout le monde qui a souhaité la voir à l'équipe nationale des Diables rouges seniors qu'elle n'avait jamais eu la chance d'y intégrer alors qu'elle a été Diable rouge junior, il y a plus de trente ans. Toujours chez les dames, Tié-Tié sport a remporté sa première victoire de la

Vainqueur à l'aller, l'AS Cheminots a confirmé sa suprématie en imposant une seconde défaite à Patronage Sainte-Anne, 38 à 35, après un score de 22-10 à la mi-temps. À deux journées de la fin du championnat départemental, l'AS Cheminots est déjà championne, en renversant sa bête noire des huit dernières années qui occupe désormais la deuxième place du championnat. Soulignons que l'AS Cheminots doit sa victoire grâce à son ancienne gardienne de but Eyenga, qui a signé son retour dans les buts

saison, en battant Atlantic 23-120. Un exploit qui a réjoui tous les dirigeants de cette équipe, malgré la défaite et le dernier rang qu'elle occupe. En version masculine, Patronage a sauvé les meubles en conservant son fauteuil. L'équipe s'est imposée 32-25, devant l'AS Cheminots qui stagne à la troisième place, derrière Munisport. Outre cette rencontre, Asoc a eu raison de CTAHB, 39 à 20. Le championnat se poursuivra le week-end prochain.

Charlem Léa Legnoki

AGRIVACANCES

Les inscriptions pour la troisième édition sont lancées

L'activité, destinée aux enfants de 5 à 18 ans, sera organisée du 24 juillet au 24 septembre à Pointe-Noire par le Réseau national agropastoral et pour l'environnement.

L'Agrivacances a pour objectif d'initier les enfants aux activités agropastorales. Sa troisième édition s'annonce très riche au regard de nombreuses activités prévues, pour occuper les élèves pendant les grandes vacances et leur permettre de se consacrer à des activités saines et éducatives. Ainsi, outre le maraîchage, l'élevage et la pisciculture qui seront organisées tous les lundis et vendredis, dans le programme figure aussi une journée (mercredi) consacrée aux conférences sur les vacances d'autrefois.

Pour que les enfants ne soient pas totalement déconnectés de l'école, il est prévu des dialogues en anglais et en français, la lecture ainsi que des épreuves de dictée. Ils auront aussi droit, tous les jeudis, à des activités culturelles et sportives (théâtre, conte, dessin, navigation sur internet, émission radio-télévisée, football, nzango, bille, pierre et autres jeux d'enfance) et à des découvertes à travers une exposition-vente (produits agricoles, pastoraux et artisanaux) ainsi que des excursions et visites de certains sites et sociétés de la place, les samedis.

Pour ce qui est de l'exposition-vente, les artisans intéressés doivent s'inscrire à la direction départementale de la Jeunesse et de l'éducation civique. Notons que ces inscriptions ouvertes le 20 juin vont se poursuivre jusqu'au 20 juillet.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

EDUCATION

La promotion 2017-2018 de l'école The American Daycare reçoit ses diplômes

La cérémonie s'est déroulée la semaine dernière, dans l'enceinte de l'établissement, en présence de la responsable, Claudia Haïdara, et des parents d'élèves.

C'est sur le thème de la « terre » que s'est déroulée la cérémonie de remise des diplômes de cette année. « *Il va sans dire que tout ce qui est autour de nous dans le monde est construit sur la terre, se développe sur la terre ou dépend de l'environnement de la terre d'une manière ou d'une autre. Cette graduation vise à sensibiliser les gens à travers le monde que nous devons sauver la terre. Le changement climatique est l'un des grands défis du XXIe siècle. Nos étudiants sont conscients de cela ! Aujourd'hui, environ cinquante étudiants de vingt et une nationalités différentes reçoivent des certificats et diplômes. Cela reflète la diversité de notre école et le caractère unique de The American Daycare* », a déclaré le directeur de cet établissement, Clany Poaty. Félicitant les diplômés qui ont bien fait et mérité d'être célébrés à cette occasion, Clany Poaty a déclaré que les graduations marquent la fin d'un voyage et le début d'un autre plus important, celui de la vie. « *Aujourd'hui vous êtes nom-*



més ambassadeurs de The American Daycare. Vous êtes des ambassadeurs et vous le méritez. Vous avez été des étudiants incroyables et remarquables », a-t-il signifié.

Puis il a assuré les parents que l'école a de solides fondations afin de mettre en œuvre, avec succès, son plan stratégique pour sa transformation en une excellente école, profondément engagée pour contribuer au dé-

veloppement du monde.

Prenant la parole à son tour, la promotrice de l'école, Claudia Haïdara, a reconnu que tous les parents veulent que leurs enfants soient capables de faire face à l'imprévisible pour qu'ils prennent conscience de la réalité du monde. Dans son établissement, a-t-elle indiqué, il ne s'agit pas de faire du profit mais de transmettre des valeurs, en transformant l'éducation en une

arme puissante pour que les enfants réussissent partout où ils vont. « *Mon équipe est jeune, mon équipe partage une vision commune : la poursuite de l'excellence ... Bien sûr, nous n'avons pas la plus belle école du pays mais, en six ans, nous avons reçu tant d'encouragements de votre part, de vos parents et des témoignages de nos anciens élèves de France, Afrique du Sud,*

Les plus petits exprimant leur joie après la remise des diplômes/Adiac Sri Lanka, Kenya, etc. C'est pourquoi, nous continuerons notre lutte pour offrir une éducation de qualité », a déclaré la promotrice de l'école. Enfin, elle a promis d'apporter quelques changements dans les locaux de l'école pour faire plaisir aux parents, aux élèves ainsi qu'à eux-mêmes. La cérémonie a été agrémentée par diverses prestations.

Bruno Okokana

COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

Les quarts finalistes sont connus

Les huitièmes de finale ont rendu leur verdict, samedi et dimanche. Tous les favoris ont validé leur qualification même si la tâche n'a pas été simple pour la plupart d'entre eux.

Seuls les Diables noirs et La Mancha n'ont pas fait de détails face à leurs adversaires. Ces deux formations ont respectivement atomisé le Racing club de Brazzaville et l'AS Vaudou sur un score identique de 5-0, pendant que l'AS Otoho infligeait un 4-1 au Cara de Djambala. Ce fut, par contre, laborieux pour l'AC Léopards de Dolisie. Le tenant du titre s'est imposé devant FC Corneil, à Madingou, sur un score écriqué d'un but à zéro. Le Club athlétique renaissance aiglons(-Cara) a, lui aussi, validé sa qualification devant la Jeunesse sportive de Talangaï sur ce score identique. L'AS Cheminots a, quant à elle, battu Interclub de Pointe-Noire 1-0. L'Interclub de Brazzaville a éliminé Saint-Michel de Ouenzé grâce à ce même score puis l'Etoile du Congo a eu raison de BNG 2-1.

L'AC Léopards, l'AS Cheminots, AS Otoho, Cara, Diables noirs, Etoile du Congo, Interclub et La Mancha sont les huit qualifiés qui attendent le tirage au sort pour connaître le tableau des quarts de finale qui se joueront, cette fois-ci, en aller et retour.

J.G.E.

COUPE DU MONDE RUSSIE 2018

Les représentants africains partagent l'espoir et le désespoir

Le Nigeria et le Sénégal, deux des cinq représentants encore restés en lice, pourraient tout gagner ou encore tout perdre au terme de leurs derniers matchs respectifs de groupes.

L'Egypte, le Maroc, la Tunisie ayant tous les trois posé leurs deux genoux à terre après deux sorties, l'Afrique ne compte plus que sur le Nigeria et le Sénégal pour valider sa présence parmi les seize qualifiés. Les deux représentants africains ont leur destin en main. Mais ils peuvent tous les deux perdre cet avantage en cas d'une contre-performance qui les obligerait à suivre les trois autres.

Au niveau du groupe dans lequel se trouve le Nigeria, la bataille reste rude. Outre la Croatie déjà qualifiée, les trois autres nations négocient le dernier billet de qualification. Les Super Eagles n'ont pas un morceau facile ce 26 juin. Ils affronteront l'Albiceleste, la sélection argentine.

Deuxièmes de leur groupe avec trois points devant l'Islande et l'Argentine (un point chacune), les Nigériens doivent l'emporter devant les vice-champions du monde pour se qualifier sans dépendre du résultat du match de l'Islande. Mais en face, il y a l'Argentine qui joue sa survie et qui donnerait tout sur le terrain pour atteindre cet ob-

jectif et se faire pardonner. Ce sont, d'ailleurs, les Argentins qui ont toute la pression sur leurs épaules. Placés dos au mur après deux journées, ils n'ont qu'une seule option : gagner tout en comptant sur la contre-performance de l'Islande pour valider leur qualification. Les statistiques plaident en leur faveur. En trois confrontations dans une phase finale de la Coupe du monde, l'Argentine l'a emporté à trois reprises (2-1 en 1994, 1-0 en 2006 et 3-2 en 2014). Les statistiques sont faites pour être démenties sinon le Mexique n'allait pas signer sa première victoire face à l'Allemagne. Les Super Eagles, en pleine confiance après leur brillante victoire face à l'Islande 2-0, s'appuieront certainement sur les largesses défensives de l'Albicelestes pour pousser Messi et ses coéquipiers à la sortie. Déjà, lors des matches de préparation, le Nigeria l'avait fait et bien fait. Il avait battu, en novembre dernier, en Russie, l'Argentine 4-2. Il rêve depuis sa victoire contre l'Islande rééditer l'exploit. Outre le Nigeria, le Sénégal devrait lui aussi se montrer costaud jeudi, face à

la Colombie. Les Lions de la Teranga auront des regrets à nourrir après avoir été accrochés, le 24 juin, par le Japon 2-2, alors qu'ils ont mené deux fois au score. Sadio Mane avait ouvert le score à la 11e mn. Inui lui répondait à la 34e. Wague pensait donner la victoire aux Lions mais Honda remettait les deux équipes à égalité à la 78e mn.

Les deux sélections devenues inséparables partagent la tête du groupe H avec le même nombre de points (quatre), le même nombre de buts marqués (quatre) et le même nombre de buts encaissés (trois). La Colombie, vainqueur de la Pologne (3-0), est un adversaire crédible pour le Sénégal qui devrait batailler dur pour éviter une surprise désagréable. En cas d'une victoire du Japon contre la Pologne couplée à une victoire de la Colombie, les Sénégalais diront adieu à la compétition.

Signalons que l'Egypte a quitté la compétition en perdant ses trois matches respectivement contre l'Uruguay 0-1, face à la Russie 1-3, et contre l'Arabie saoudite 1-2. Le Maroc a, tour à tour, perdu ses deux premiers matches contre l'Iran et le Portugal sur le score identique de 0-1. La Tunisie n'a pas fait le poids devant la Belgique 2-5 après avoir manqué son entrée face à l'Angleterre 1-2.

James Golden Eloué